

Près de Hassi Messaoud

11 morts dans un accident de la route

P.05

LE CARREFOUR D'ALGERIE

Le journal du citoyen 24ème année

N°7019 - MERCREDI 30 OCTOBRE 2024 - 20 DA - EDITION NATIONALE

Au niveau de ses marchés régionaux
L'entreprise «Magros»
ouvre des points
de vente en gros d'œufs

P.04

Algérie-Oman

Relations profondes et volonté de renforcer la coopération

L'Algérie et le Sultanat d'Oman, pays frère, sont liés par des relations profondes, portées par une volonté ferme des dirigeants des deux pays d'impulser une nouvelle dynamique à la coopération bilatérale et d'établir un partenariat stratégique englobant tous les domaines.



P.03

Une vidéo du MCA utilisée pour illustrer
de fausses attaques contre Israël

Propagande sioniste sur internet



Lire en page 03

ORAN P.07

3ème Session d'APW de 2024

Un budget primitif 2025 équilibré évalué à plus de 500 milliards

La 3ème Session d'APW baptisée au nom du défunt «Aït M'Merar Nejadi»
Hommage rendu au wali et à 07 anciens P/APW

Elles occupaient des bâties précaires à El-Othmania
20 familles relogées dans des LPL à Bir El Djir



Pour vos annonces publicitaires, naissances, anniversaires, félicitations, etc...

Contactez le Carrefour d'Algérie au: Oran - Fax: 041 30 73 41

Tél: 05 52 12 22 21 - 07 71 31 19 93 - Alger - Tél: 0541 66 53 51 - email: lecarrefourdoran@yahoo.fr

Haut Conseil Islamique (HCI)

Le Premier ministre procède à l'installation de Mebrouk Zidelkhir



Chargé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, le Premier ministre, M. Nadir Larbaoui, a présidé la cérémonie d'installation de M. Mebrouk Zidelkhir en qualité de président du Haut Conseil Islamique (HCI), et ce, en application du décret présidentiel du 14 octobre 2024, a indiqué un communiqué des services du Premier ministre. Lors de cette cérémonie, le Premier ministre a entamé son allocution en "présentant ses félicitations au nouveau président du Haut Conseil Islamique pour

la confiance placée en lui par Monsieur le président de la République", mettant en avant "l'importance majeure qu'accorde Monsieur le président de la République à cette institution constitutionnelle de référence, eu égard au rôle pivot et important qui lui incombe dans le rayonnement de l'islam, avec ses principes intrinsèques et ses fondements authentiques, et dans la bonne compréhension de notre religion et sa protection contre toute instrumentalisation politique ou idéologique, en s'employant à corriger les idées fausses".

Ministère de l'Intérieur

Le SG reçoit le Directeur régional pour les Etats arabes du PNUD



Le Secrétaire général du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Larbi Merzouk, a reçu le Secrétaire général adjoint de l'ONU et Directeur régional pour les Etats arabes du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Abdullah El-Dardari, dans le cadre des relations de coopération internationale, a indiqué lundi un communiqué du ministère. Cette rencontre a été "l'occasion de passer en revue les principaux axes de coopération dans les domaines relevant des compétences du secteur, à la lumière du cadre de référence de la coopération en faveur du développement durable", a précisé la même

source. La rencontre a également permis de mettre en avant "les résultats positifs dans la mise en œuvre des programmes liés à la gouvernance locale et à la démocratie participative, ainsi qu'en matière de sécurité, de lutte contre le trafic de drogues et de lutte contre la violence à l'égard des femmes", a ajouté le communiqué. Les deux parties ont également évoqué "les moyens de renforcer la coopération dans les domaines du développement local, des conditions de scolarisation et de la sécurité routière, ainsi que les moyens d'intensifier les efforts en matière d'appropriation et de mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau local", selon la même source.

Défense

Saïd Chanegriha reçoit le Général de Corps d'Armée cubain Quintas Sola



Le Général d'Armée Saïd Chanegriha, Chef d'Etat-Major de l'Armée nationale populaire (ANP), a reçu, en audience, lundi au siège de l'Etat-Major de l'ANP, le Général de Corps d'Armée, Joaquin Quintas Sola, Vice-ministre des Forces armées révolutionnaires cubaines, qui effectue une visite de travail en Algérie à la tête d'une importante délégation militaire, a indiqué un communiqué du ministère de la Défense nationale. La cérémonie d'accueil a été entamée par le salut du drapeau national, suivi du salut militaire présenté à l'hôte par une formation militaire représentant les différentes Forces de l'ANP, précise la même source. Lors de cette rencontre à laquelle ont

pris part le Secrétaire général du ministère de la Défense nationale, les Commandants de Forces, des Chefs de départements et des directeurs centraux de l'Etat-Major de l'ANP et du ministère de la Défense nationale, ainsi que l'ambassadeur de la République de Cuba en Algérie, les deux parties ont abordé "le contexte sécuritaire international", soulignant "la nécessité de la conjugaison des efforts pour relever les défis et explorer les voies et moyens à même de renforcer les relations de coopération entre les deux pays. Les deux parties ont également échangé les points de vue sur les questions d'intérêt commun", note la même source.

Recouvrement de la souveraineté sur la Radio et la Télévision algériennes

Cérémonie à l'occasion du 62ème -anniversaire



Une cérémonie a été organisée, lundi, à l'occasion de la célébration du 62e anniversaire du recouvrement de la souveraineté sur la Radio et la Télévision algériennes. La cérémonie s'est déroulée devant le siège de la Radio et de la Télévision algériennes, en présence du Secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), Amar Takdjout, d'un représentant de la Direction générale de la communication à la Présidence de la

République, des responsables des établissements et organes médiatiques publics et de représentants de la famille révolutionnaire. La cérémonie a été l'occasion de rappeler le rôle des médias révolutionnaires, notamment la Radio secrète, dans la défense de la justesse de la cause algérienne et la mise à nu des mensonges des colonisateurs. Des cérémonies analogues ont été organisées à travers les stations régionales de la Radio et de la Télévision.

Une vidéo du MCA utilisée pour illustrer de fausses attaques contre Israël

Propagande sioniste sur internet

Par B. Habib

Israël se noie et s'enfonce de plus belle dans les abîmes. Elle s'ingénue à déployer une propagande de désinformation, en utilisant une vidéo de festivités d'un Club phare pour couvrir ses crimes génocidaires à Ghaza et au Liban. Ses actions dépassent cette fois toutes les bornes et franchissent l'intolérable. En effet, les sionistes sont une nouvelle fois ratrappés par une sombre et caillouteuse affaire de piratage d'une vidéo du club historique de la capitale algérienne, en l'occurrence le MCA, pour illustrer des attaques fictives de l'Iran contre Israël. Une bien sordide affaire de désinformation à la solde et à l'instigation des renseignements de l'Etat sioniste dont les répercussions pourraient aller loin, en attendant les réactions. Après la polémique enclenchée par ses post sur les réseaux sociaux, Israël n'a plus désormais de quoi, ni le droit de se voiler la face. Pour cause, une agence spécialisée de Reuters vient en effet de débusquer le montage d'une fausse vidéo pour crédibiliser la riposte israélienne aux attaques de l'Iran, il y a un mois, soit après l'assassinat d'Ismael Haniyeh, le chef de file du parti politique Hamas. Spécialisée dans la vérification de contenus diffusés sur les réseaux sociaux, une agence de Reuters a récemment révélé un cas de désinfor-

mation, impliquant des vidéos de supporters du Mouloudia d'Alger, utilisées sur les réseaux sociaux pour illustrer de fausses attaques entre l'Iran et Israël. Une telle méthode de recours par Israël au détournement de contenus pour servir sa guerre contre et tenter de «blanchir», son image de plus en plus ternie devant les instances internationales, a eu de quoi susciter le courroux et l'intrigue des spécialistes de l'information mondiale. Une affaire qui met en lumière l'ampleur et les pratiques folles et irréfléchies de la propagande israélienne sur internet. La dernière de ses bavures, montées en toutes pièces, a consisté à manipuler des images de festivités sportives du MCA pour servir des narrations trompeuses à des buts géopolitiques. Tout a commencé lorsque les internautes ont diffusé en ligne des vidéos, tournées à Alger, pour célébrer le 103e anniversaire du Mouloudia Club d'Alger (MCA), sous-titrées et légendées de manière trompeuse en hébreu. C'est pour montrer le ciel complètement illuminé de soi-disant artifices liés à des attaques iraniennes sur Israël. Mais les images réelles provenaient de festivités des fans, avec des fusées éclairantes rouges, illuminant le ciel. Israël a utilisé ces images comme étant une attaque iranienne sur Israël, prétendant que «l'enfer créé par l'Iran pour Tel-Aviv» se déroulait sous leurs yeux. Pour

rappel, le 1er octobre, des utilisateurs ont posté cette fausse information, quelques heures après avoir annoncé un tir de missiles iraniens. En vérifiant minutieusement les vidéos, Reuters a constaté que des images modifiées circulaient: une version inversée horizontalement, filmée depuis un véhicule, ainsi qu'une autre montrant des fusées rouges au-dessus de la circulation. Ces images avaient été postées sur TikTok et Instagram dès le mois d'août avec des hashtags associés au Mouloudia d'Alger. Une comparaison de ces vidéos avec des images de Google Street View a confirmé leur localisation près de la gare d'Alger. Face à cette manipulation, le porte-parole du MCA a rapidement contacté Reuters pour clarifier l'origine des vidéos. Dans un courriel, le club a rappelé que les vidéos montraient les célébrations de ses supporters, un événement annuel qui se tient le 7 août pour commémorer la fondation du club en 1921. Ce geste visait à rétablir la vérité, précisant que les vidéos n'avaient aucun lien avec des événements géopolitiques. Ce cas illustre la facilité avec laquelle des images festives peuvent être détournées pour servir des récits fallacieux. La propagation rapide de ces contenus modifiés met en lumière les défis de l'information en ligne, où la vérification devient essentielle pour contrer les faux récits.

70ème anniversaire de la Révolution

Le programme des festivités s'inscrit dans le cadre de la préservation de la Mémoire nationale

Le ministre des Moudjahidines et des Ayants droit, Laid Rebiga a affirmé, lundi, que le programme des festivités officielles du 70e anniversaire du déclenchement de la Glorieuse Révolution de libération s'inscrivait dans le cadre de la préservation de la Mémoire nationale, en réponse aux aspirations du peuple algérien à glorifier sa Révolution et les sacrifices des chouhada et des moudjahidines. Invité au forum de la chaîne I de la Radio nationale, M. Rebiga a précisé que "le programme des festivités de ce glorieux anniversaire, élaboré avec la participation de 12 départements ministériels, s'étalera sur une année entière, par fidélité au serment des chouhada et pour la préservation de la Mémoire

nationale et du legs historique et culturel du peuple algérien". Evoquant la symbolique de la célébration de la fête de la Révolution placée cette année sous le slogan "Glorieux Novembre, Loyauté et Renouveau", le ministre a indiqué qu'elle était porteuse "d'un message fort sur le lien étroit entre les valeurs de fidélité aux sacrifices des chouhada et le devoir de Mémoire qui nous impose de rester fidèles au serment des Hommes", citant quelques activités prévues à travers l'ensemble du territoire national dans le cadre des festivités officielles. Répondant à une question sur les dimensions de la Déclaration du 1er Novembre, M. Rebiga a affirmé que cette déclaration "est plus qu'un document officiel

historique établi pour une période de temps limitée, elle est une base solide et un manuel pratique dans le fond et la forme pour celui qui veut vraiment comprendre la réalité du colonisateur et des droits des peuples opprimés à travers le monde et à travers les temps". "La Déclaration n'est pas issue d'un vide politique, mais elle est la somme d'une longue lutte contre le colonisateur français, ayant incité les chefs de la Révolution et rédacteurs de la Déclaration à y inclure un ensemble de dimensions, de fonctions et de concepts importants", selon le ministre, soulignant qu'après plusieurs déclenchements de sa publication, ce document "conserve toujours sa valeur historique".

Blanchiment d'argent et financement du terrorisme

Plusieurs mesures pour renforcer la lutte en Algérie

L'Algérie, qui maintient une coopération proactive avec le Groupe d'action financière (GAFI), poursuit ses efforts pour le renforcement de son cadre de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et ce, à travers plusieurs mesures mises en place. Le GAFI a procédé, à l'issue de sa réunion plénière tenue le 25 octobre en cours à Paris, à l'actualisation de la liste des "juridictions sous surveillance renforcée". Il ressort du communiqué public diffusé par cet organisme, la no-

mination de quatre nouveaux pays, en l'occurrence l'Algérie, l'Angola, la Côte-d'Ivoire et le Liban, portant ainsi le nombre de pays figurant sur cette liste à 24 pays. Le GAFI a rappelé, par la voix de sa présidente que "le processus d'inscription sur la liste n'est pas une mesure punitive. Il s'agit plutôt d'orienter les pays sur la voie de l'amélioration. Tous ces pays ont collaboré activement avec leurs organismes régionaux respectifs et avec le GAFI pour élaborer un plan d'action". En effet, le groupe ne recommande pas de

mesures de vigilance renforcées contre ces juridictions, mais encourage une approche de gestion basée sur les risques, en lieu et place d'une stratégie d'écartement des risques (de-risking). L'Algérie a d'ores et déjà accompli des progrès significatifs et maintient une coopération proactive avec le GAFI, s'inscrivant dans une dynamique d'amélioration continue de son cadre de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, marqué par l'adoption d'un plan d'action détaillé.

Algérie-Oman

Relations profondes et volonté de renforcer la coopération

L'Algérie et le Sultanat d'Oman, pays frère, sont liés par des relations profondes, portées par une volonté ferme des dirigeants des deux pays d'impulser une nouvelle dynamique à la coopération bilatérale et d'établir un partenariat stratégique englobant tous les domaines. Ces relations qui se distinguent par une convergence de vues et de positions concernant les questions arabes, régionales et internationales, sont appelées à se consolider à l'occasion de la visite d'Etat que le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, effectue à partir de ce lundi au Sultanat d'Oman, où il aura des entretiens avec le Sultan Haitham ben Tariq, sur les questions régionales et internationales, notamment la question palestinienne, et les questions liées à la coopération bilatérale. Cette visite se veut une opportunité importante pour renforcer et promouvoir les liens étroits de fraternité, d'amitié historique et d'entente unissant les deux pays, à la hauteur des aspirations des deux peuples frères. Elle permettra également de définir de nouveaux domaines à caractère prioritaire pour la coopération bilatérale dans les différents secteurs intéressants les deux pays. Il s'agit, aussi, d'examiner les opportunités de coopération conjointe dans les domaines de l'investissement, de l'énergie, des mines, de la sécurité alimentaire, de l'agriculture saharienne et de la possibilité de mettre en place des projets communs dans de nombreux autres secteurs. Les dirigeants des deux pays sont en constante coordination et en concertation permanente sur toutes les questions, notamment concernant les développements dans la région et sur les plans régional et international, en consécration de la tradition de concertation politique entre les deux pays à tous les niveaux, au service de leurs intérêts communs et des intérêts de la nation arabo-musulmane. A cet égard, le Président de la République avait envoyé, en mai dernier, un message à Sa Majesté le Sultan Haitham ben Tariq, lui adressant ses salutations fraternelles et ses vœux de progrès et de développement au Sultanat d'Oman et à son peuple frère, remis par le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, M. Ahmed Attaf. Le Président de la République avait également reçu, en mai dernier, le ministre des Affaires étrangères du Sultanat d'Oman, M. Badr bin Hamad bin Hamoud Al Busaidi, porteur d'un message de son frère le Sultan Haitham ben Tariq. Suite à sa réélection à la présidence de la République pour un second mandat, le Président de la République avait reçu un message de félicitation de son frère, le Sultan Haïtham ben Tariq, dans lequel il lui a fait part de ses vœux sincères de succès et de réussite, et au peuple algérien frère davantage de progrès et de prospérité et un plein développement aux relations entre les deux pays. En consécration de ce haut niveau de coordination et de concertation permanente, les relations algéro-omanaises ont connu dernièrement une dynamique intense marquée par des visites mutuelles et les contacts entre les différents responsables des différentes institutions et secteurs des deux pays, et qui a permis de faire une évaluation globale de la coopération bilatérale et d'examiner les moyens de la promouvoir dans divers domaines. Plusieurs rencontres ont, par ailleurs, eu lieu entre des représentants d'entreprises et de groupes, et les hommes d'affaires des secteurs publics et privés des deux pays, lesquelles ont permis d'explorer les opportunités prometteuses d'investissements dans plusieurs domaines. La 8e session de la Commission mixte algéro-omanaise, tenue en juin dernier à Alger, avait mis en avant la convergence des vues des deux pays face aux différents défis régionaux et internationaux.

Pôle & Mic

Par B. Nadir

Tension autour du café

Malgré des plafonds de prix imposés par le gouvernement algérien pour limiter la hausse du coût du café, certains importateurs et producteurs contournent les règles en vendant à des prix élevés et en refusant de délivrer des factures, entravant les contrôles du ministère du Commerce. A cet effet, En effet, d'après Issam Bedrissi, secrétaire général de l'Union nationale des commerçants et artisans algériens «UNCAA», des plaintes de propriétaires de cafés ont été reçues, dénonçant des prix de vente élevés imposés par certains fournisseurs, en dépit des plafonds réglementés, relayé « El Khabar ». Les producteurs et importateurs impliqués éviteraient également de fournir des factures de vente pour contourner les contrôles du ministère du Commerce. L'ANCAA vient d'appeler à un respect strict des prix du café fixés par le gouvernement, et à un contrôle renforcé des acteurs de la filière. Une meilleure prise en charge des difficultés rencontrées par des petites unités de torréfaction est également précisée. «Suite aux informations faisant état de l'arrêt de certaines petites unités de torréfaction du café, ce qui pourrait affecter l'approvisionnement de ce produit très consommé dans tous les points de vente, l'ANCAA appelle tous les acteurs (importateurs, transformateurs et distributeurs) à respecter scrupuleusement les lois, en particulier le décret n°24-279 fixant les prix du café et les marges bénéficiaires», a précisé l'association, dans un communiqué publié lundi. L'ANCA a également sollicité les autorités pour qu'elles considèrent les préoccupations des petites unités de torréfaction artisanales, qui jouent un rôle crucial dans l'approvisionnement des cafés et commerces de quartier. Les professionnels estiment qu'environ 15 % du poids est perdu durant le processus de torréfaction. De plus, l'association recommande de renforcer les inspections des usines de transformation afin de contrôler le taux de sucre ajouté au café, tout en intensifiant les campagnes de sensibilisation pour encourager une consommation plus responsable. En effet, l'Algérie figure parmi les plus grands consommateurs de café en Afrique et dans le monde arabe, précise le communiqué.

Au niveau de ses marchés régionaux

L'entreprise «Magros» ouvre des points de vente en gros d'œufs

L'entreprise publique économique de réalisation et de gestion des marchés de gros (Magros), a procédé à l'ouverture de points de vente en gros d'œufs au niveau de ses marchés régionaux, dans l'objectif d'encourager les producteurs à commercialiser ce produit directement et sans intermédiaires, a rapporté lundi un communiqué de l'entreprise. Cette décision qui s'inscrit dans le cadre de l'exécution des instructions du ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, vise à "contribuer à la stabilisation des prix des œufs et à protéger le pouvoir d'achat du citoyen", précise le communiqué. Ainsi, les directeurs et gestionnaires des marchés de gros relevant de l'entreprise "Magros" sont invités "de toute urgence à réserver des points de vente en gros d'œufs au niveau des marchés qu'ils supervisent", ajoute le communiqué. Par ailleurs, l'entreprise "Magros" a souligné la nécessité "de mettre en place toutes les conditions favorables pour encourager les producteurs et leur permettre de commercialiser directement ce produit de consommation sans intermédiaires, contribuant ainsi à stabiliser les prix et à protéger le pouvoir d'achat du citoyen".

African Export & Logistics

Par Nadira FOUDAD

Le marché africain est de l'ordre de 01,3 milliard de consommateurs. Les exportations ont plafonné les 07 milliards de dollars en 2023 vers l'Afrique. La Tunisie reste le premier client de l'Algérie avec une part de 64,5% hors hydrocarbures. Ce rendez-vous incontournable de réflexions, de discussions et de rencontres interafricaines a été tenu, hier, à l'hôtel Sheraton à Alger, en présence d'experts des institutions, d'exportateurs, de spécialistes en logiciels et d'acteurs majeurs de l'économie africaine dans les perspectives d'échanges d'idées à travers un riche programme, en communication, basé sur les nouvelles dispositions et avantages consacrés par l'Etat au profit des exportateurs algériens, pour une réussite optimale de leurs opérations commerciales en Afrique, dans le cadre des accords de la ZLECAF, a affirmé le PDG de SEEDI, lors de l'ouverture de ce rendez-vous à Alger qui est la première conférence africaine de l'exportation et de la logistique. Cet événement a été tenu en présence de plusieurs ambassadeurs et corps diplomatiques accrédités en Algérie dont les ambassadeurs de Mauritanie, de Côte d'Ivoire, du Cameroun et

de la RASD, entre autres. Les différents intervenants qui se sont succédé au podium, ont relevé, en dehors d'énormes potentialités mises à la disposition des exportateurs et en dépit de l'existence d'une flotte moderne et d'un important complexe portuaire qui traite jusqu'à 45 millions de tonnes d'exportation, la durée du traitement et l'enlèvement des conteneurs au niveau des ports d'Oran, Djendjen et Annaba. Les entrepôts logistiques à Béchar, Adrar et autres seront d'un grand secours pour les exportateurs. Néanmoins, la menace de la ZLECAF sur le marché algérien et sur les agriculteurs algériens, est à prendre au sérieux. Toutefois, l'adhésion à la ZLECAF offre des potentialités pour développer et offrir des opportunités considérables pour le secteur de l'agriculture par surmonter les défis et par mettre en place des mesures d'accompagnement, selon la représentante du ministère de l'Agriculture. La CAPC est très attentive aux différentes évolutions sur le plan juridique avec la nouvelle loi sur les investissements et la décision politique du Président de la République pour consacrer l'année 2025 comme l'année économique et de promotion des exportations en 2025, a indiqué le vice-président de la Confédération, dans son intervention. Pour Moncef

Bouderba, ces modifications et ces réformes d'ouverture sont bénéfiques du commerce extérieur de notre pays avec des investissements créateurs d'emplois et de richesses dans les infrastructures et la logistique pour engager notre industrie dans une activité hors hydrocarbures et orientée vers l'export particulièrement en Afrique. Il conclut par louer tous les mérites à la SEEDI pour cette louable intégration économique africaine et un rapprochement avec nos amis partenaires stratégiques africains pour la mise en place d'un partenariat gagnant-gagnant dans les délais les plus proches et ce, dans l'attente éminente de la mise en place de la Banque centrale algérienne pour une utilisation libre de la monnaie étrangère afin de consolider le commerce international de notre pays et la convertibilité nécessaire à la croissance économique. L'expert Saïd Djelab a passé en peigne fin ce processus d'exportation, depuis les années 60 à nos jours, des droits tarifaires et des démantèlements des droits douaniers concernant les opérations d'import et export, les chaînes de valeur, les protocoles d'investissement, l'ouverture de la flotte aérienne et aéroportuaire, sans oublier la problématique de paiement en ligne pour les opérations d'exportation.

Loi de Finances 2025

Le projet consacre l'attachement de l'Etat à sa dimension sociale

Le ministre des Finances, Laâziz Faid, a affirmé, samedi à Alger, que le projet de loi de Finances (PLF) 2025 affirme l'attachement de l'Etat à son caractère social, conformément à la Déclaration du 1er novembre et en application des orientations du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. S'exprimant en marge d'une conférence organisée par la Direction générale des Douanes (DGD) à l'occasion de la célébration du 70e anniversaire du déclenchement de la Révolution de novembre 1954, M. Faid a souligné que 80% des dépenses et des mesures prévues dans le cadre du nouveau projet de loi de Finances reflétaient la dimension sociale de l'Etat. Cette dimension essentielle de la Déclaration du 1er novembre, a-t-il poursuivi, s'est traduite à travers les différentes lois de finances de l'Etat algérien. S'agissant de la conférence animée par le président de la Commission algérienne de l'histoire et de la mémoire, Mohamed Lahcen Zeghidi, le ministre a estimé que cette initiative avait pour objectif de "consolider les valeurs de fidélité aux martyrs de la Révolution, de renouveler le serment et de poursuivre le parcours de l'édition et de la construction". Lors de cette rencontre, M. Zeghidi a affirmé que la Déclaration du 1er novembre 1954 constituait un document de référence ayant rassemblé tous les acteurs en vue d'œuvrer au déclenchement de la glorieuse Révolution de novembre, rappelant que "les membres du groupe des 6 ayant dé-

clenché cette révolution sont convenus d'une direction collective sous la bannière de la Déclaration qui se veut une feuille de route unificatrice". La Révolution de Novembre 1954 "est unique en ce sens qu'elle est la seule au monde qui n'a pas été dirigée par un seul chef, mais par un document fondé sur l'unité nationale et le consensus, et sur une vision prospective pour l'édification de l'Etat et la consolidation de la place de la nation algérienne", a-t-il ajouté. La Déclaration du 1er Novembre, porte dans ses dimensions sociales, économiques, militaires et politiques, des valeurs qui défendent les principes de la liberté, des droits de l'Homme et de la justice, selon M. Zeghidi, qui a appelé à "une communication

intergénérationnelle pour ancrer le message de Novembre et les sacrifices de toutes les générations, faisant un trait d'union entre le passé de l'Algérie à son présent et construire ainsi l'avenir". Le Directeur général des Douanes, le général-major Abdelhafid Bakhouch, a affirmé pour sa part, que cette conférence se veut "une distinction pour la mémoire collective et un hommage aux gloires de la révolution, elle constitue également une opportunité pour approfondir la conscience chez les nouvelles générations en leur inculquant le patriotisme". "La Direction générale des Douanes est attachée à la commémoration de tous les événements marquants de l'Histoire algérienne", a-t-il soutenu.

Viandes blanches durant le Ramadhan

Convention cadre pour renforcer l'approvisionnement du marché

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Youcef Cherfa, a présidé, lundi, la cérémonie de signature d'une convention cadre pour renforcer l'approvisionnement du marché en viandes blanches et garantir la disponibilité du produit durant le mois de Ramadhan, a indiqué un communiqué du ministère. La convention a été signée entre le Groupe des industries agroalimentaires et logistiques (Agrolog), la Fédération nationale des aviculteurs (FNAV) et la Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA), "dans l'objectif de renforcer l'approvisionnement du marché national en viandes blanches, notamment durant le mois de Ramadhan", précise le communiqué. Cette convention s'inscrit dans le cadre des mesures proactives prises par le ministère de l'Agriculture et du Développement rural pour garantir l'approvisionnement du marché en produits agricoles de large consommation, à l'instar des viandes blanches, et ce à travers le renforcement de la coopération et du partenariat entre les professionnels des divers filières agricoles et les opérateurs économiques publics, ajoute le communiqué.

Lutte contre la pensée néocoloniale mondiale

Lancement du Réseau de la société civile

Le Réseau de la société civile de lutte contre la pensée néocoloniale mondiale a été lancé, lundi à Alger, en vue de contribuer à la préservation de la mémoire nationale et à la lutte contre les tentatives de déformation des concepts historiques. Lors de la cérémonie du lancement dudit réseau, le président de l'Observatoire national de la société civile (ONSC), Nourredine Benbrahim a mis en avant "l'engagement de son institution à accompagner le réseau dans sa démarche visant essentiellement, a-t-il dit, à préserver la mémoire nationale et l'histoire de notre pays, tout en l'immunisant contre toute tentative de déformation ou de remise en ques-

tion". Pour ce faire, M. Benbrahim a affirmé que "l'ONSC soutiendra le réseau, en produisant des contenus et de la matière historique, en vue de lutter contre les idées qui font l'apologie du néocolonialisme qui recourt aux moyens de communication numérique pour imposer ses concepts". Soulignant que "les pays occidentaux investissent massivement dans les nouvelles technologies, pour exercer leur influence sur les peuples vulnérables", M. Benbrahim a mis l'accent sur "la nécessité de combattre cette pensée néocoloniale qui s'efforce d'étendre la domination des pays occidentaux sur ces peuples et d'exploiter leurs richesses matérielles et humaines".

Libération conditionnelle

La mesure est au cœur de la politique de réinsertion des détenus

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Abderrachid Tabi, a souligné, lundi à Mila, que la libération conditionnelle des détenus est "au cœur de la politique de l'Etat visant à les réinsérer dans la société". L'Etat "poursuit une politique de réinsertion des détenus, conformément à la loi et avec l'encouragement du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, afin que les prisonniers puissent se réinsérer dans la société après leur libération", a déclaré le ministre lors de l'inauguration du nouveau siège de la Cour de Mila où il s'est également enquis de la situation du secteur dans cette wilaya. M. Tabi a souligné que le nombre de bénéficiaires de la libération

conditionnelle, entre le début de l'année en cours et la fin du mois de septembre, a dépassé les 21.000 détenus remplissant les conditions légales nécessaires pour bénéficier de cette mesure. S'agissant du mécanisme de liquidation des biens saisis, le ministre a souligné que durant les trois dernières années, 300.000 dossiers relatifs à des saisies (véhicules, fonds, documents, etc) ont été "liquidés grâce aux efforts concertés et à l'efficacité des mesures prises à cet effet". Lors d'une rencontre avec les personnels de la Cour de Mila, M. Tabi a exhorté ces derniers à "améliorer la qualité du service fourni au citoyen en lui permettant, notamment, d'obtenir les

documents qu'il demande dans des délais très courts". Il a cependant évoqué les efforts consentis par l'Etat pour améliorer les conditions de travail des personnels du secteur de la justice en "ouvrant la porte au recrutement et en augmentant les salaires des employés qui doivent, à leur tour, faire preuve de conscience professionnelle pour fournir des services de qualité au citoyen". Le ministre a inspecté les archives de la Cour, où il a réitéré la nécessité d'une "gestion moderne à travers l'adoption de la numérisation", devenue, a-t-il dit, un "impératif" pour faciliter le travail du personnel et permettre aux citoyens d'accéder rapidement à leurs documents.

Grippe saisonnière

La nécessité de la vaccination réitérée

La nécessité de la vaccination contre la grippe saisonnière, notamment pour les personnes à risques, a été réitérée lors d'une rencontre organisée lundi à Alger, par le ministère de la Santé. "Le vaccin antigrippal est fortement recommandé aux populations à risques que sont notamment les malades chroniques, les femmes enceintes, les personnes âgées de 65 ans et plus", a souligné la Directrice de la Prévention et de Lutte contre les maladies transmissibles au ministère de la Santé, Dr Samia Hammadi, lors d'une formation organisée par le ministère au profit des journalistes. Précisant que le vaccin est "gratuit" pour les catégories citées, au niveau des pharmacies d'officine et pour l'ensemble de la population au niveau des polycliniques, elle a rappelé que la campagne nationale de vaccination pour la saison 2024-2025 avait débuté la mi-octobre pour se poursuivre jusqu'à la fin de la période automne-hivernale. Elle précisé en outre que le vaccin acquis par l'Algérie pour les besoins de la saison actuelle est "adapté aux 4 sous-types (souches) du virus de la grippe (quadrivalent), afin d'assurer une plus large protection de la population". De son côté, la Chargée de la lutte contre la grippe au minis-

tre, Dr Nadia Bekri, a mis l'accent sur l'impératif de se faire vacciner dès le début de cette période, le vaccin nécessitant entre 2 et 3 semaines pour agir, conseillant, par ailleurs, d'éviter d'y recourir lorsqu'on est déjà grippés, et d'attendre jusqu'à guérison. Elle a relevé que cette pathologie est "un problème de santé publique, aussi fréquent que grave et pouvant entraîner des décès", ajoutant que le vaccin "n'empêche pas la survenue de la grippe, mais prévient contre ses complications qui nécessitent une hospitalisation". Pour sa part, Dr Sarah Belkalem, médecin microbiologiste

à l'Institut Pasteur d'Algérie (IPA), a fait savoir que durant la saison 2023-2024, il a été observé une évolution des cas grippaux durant la mi-novembre, avant d'atteindre un pic au début du mois de janvier, puis une baisse dès le mois suivant. Durant cette rencontre, le recours à l'automedication, en cas de grippe, a été déconseillé, notamment la prise d'antibiotiques, en raison de leurs effets néfastes sur la santé humaine. De même qu'ont été présentés deux spots publicitaires conçus par le ministère de la Santé, en prévision de leur prochaine diffusion via les divers supports médiatiques.

Accidents de la circulation

35 morts et 1326 blessés en une semaine

Trente-cinq personnes (35) sont décédées et 1326 autres ont été blessées dans 1173 accidents de la circulation survenus durant la période du 20 au 26 octobre en cours dans plusieurs wilayas du pays, selon un bilan rendu public mardi par les services de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya d'Alger où trois personnes sont mortes et 149 autres ont été blessées dans 146 accidents de la circulation, précise la même source. Par ailleurs, les éléments de la Protection civile sont intervenus pour l'extinction de 641 incendies, notamment urbains et industriels, dont les plus importants ont été enregistrés au niveau des wilayas d'Alger, Blida et Chlef. Durant la même période, les éléments de la Protection civile ont effectué 59997 interventions pour le sauvetage de 315 personnes en situation de danger et l'exécution de 5069 opérations d'assistance diverses.

Émigration clandestine

Démantèlement d'un réseau de passeurs à El-Tarf

La brigade de lutte contre la traite des personnes, relevant du service de police judiciaire de la sûreté de wilaya d'El-Tarf, a démantelé un réseau criminel spécialisé dans l'organisation de traversées clandestines par voie maritime, à partir du littoral d'El-Kala, selon un communiqué publié dimanche par ce corps constitué. Le document précise que dans «la continuité des efforts déployés par les services opérationnels de la sûreté de wilaya d'El-Tarf pour lutter contre la criminalité sous toutes ses formes, notamment celle liées à l'organisation de traversées illégales par mer, la brigade de lutte contre le trafic de migrants et la traite des personnes, est parvenue, la semaine dernière, à déjouer une tentative de sortie illégale du territoire national par voie maritime de 6 individus et à arrêter deux passeurs». Il est également précisé que les individus qui projetaient d'émigrer clandestinement, âgés de 22 à 43 ans, sont originaires des wilayas d'El-Tarf, de Constantine et d'Oum El-Bougah. Selon le communiqué de la sûreté de wilaya, cette affaire découle d'informations reçues par les policiers, signalant qu'un groupe d'individus s'apprêtait à quitter illégalement le territoire national par voie maritime, depuis une plage d'El-Kala, à bord d'une embarcation en bois. Une action opérée en coordination avec la brigade maritime des Garde-côtes qui a permis d'interroger les 6 individus en question. Les investigations approfondies menées par les enquêteurs, sous la supervision des autorités judiciaires territorialement compétentes, ont permis d'identifier le principal suspect dans l'organisation de traversées clandestines en échange de sommes d'argent, et de déjouer la tentative d'émigration clandestine.

Près de Hassi Messaoud

11 morts dans un accident de la route



Onze personnes sont décédées et une autre a été blessée dans un grave accident de la circulation survenu mardi près de Hassi Messaoud dans la wilaya d'Ouargla, a-t-on appris auprès de la Gendarmerie nationale de la daïra Hassi Messaoud. L'accident s'est produit au niveau de la route nationale RN-53A, reliant la daïra de Hassi Messaoud à celle d'El-Borma, suite à une violente collision entre un minibus transportant des travailleurs et un camion semi-remorque, entraînant la mort sur place de 11 passagers et la blessure d'une personne, a déclaré, à l'APS, le commandant Tabakh Djamel Eddine de la Gendarmerie nationale de Hassi Messaoud. Les corps des victimes ont été transférés vers la morgue de l'Hôpital de Hassi Massoud, tandis que le blessé a été évacué aux urgences du même établissement de santé, a indiqué l'officier. Les autorités de la wilaya d'Ouargla se sont déplacées sur le lieu de l'accident pour suivre le déroulement des opérations de prise en charge des victimes de l'accident, qui se poursuivent, a-t-on ajouté. Une enquête a été ouverte par les services de la Gendarmerie nationale pour déterminer les circonstances exactes de ce tragique accident.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Office National des Œuvres Universitaires
Direction des Œuvres Universitaires de Naama
 Adresse : Cité évolutive Naama
 Numéro d'identification fiscale : 415020002045031

Appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N° : 01/DOU.NAAMA/2024

La Direction des Œuvres Universitaires de Naama lance un appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°01/2024 pour la conclusion des marchés à commandes relatifs au transport des étudiants en mode sub urbain à partir 2025 renouvelable, le lot est défini comme Suits:

Désignation de lot	L'itinéraire	Total des autocars
transport des étudiants en mode suburbain	Mécherai - centre universitaire ahmed salhi -Mécherai	20 autocars

I - Conditions de participation à l'appel d'offres :

Peut participer à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales faisant l'objet du présent cahier des charges, toutes personnes physiques ou morales remplissant les conditions suivantes :

- Capacités professionnelles :

Possède un registre commerce électronique authentifier par le CNRC : « transport de personnes ».

- Capacités financières :

- Avoir réalisé un chiffre d'affaire moyen de Cinquante Millions de Dinars (50 000 000.00 DA) durant les trois meilleures années des 3 dernières années + C20.

A/ Capacités techniques :

- Possédant au moins un (01) autocar de réserve , dont la capacité minimale exigée est de (48+01 sièges) et ce, conformément aux dispositions de la circulaire du ministre du transport n°35 du 28 janvier 2001, fixant les modalités de mise en œuvre des conditions d'exercice des activités de transport terrestre des voyageurs et des marchandises, les autocars doit être équipé avec le système GPS conforme au cahier de charge.
- Au moins une (01) attestation de bonne exécution de marché de même nature à l'objet de l'appel d'offre, signé par son directeur
- Le nombre des contrôleurs ne doit pas être inférieur à : Deux (02) contrôleurs assurés. Justifier par l'affiliation CNAS

II - Lieu de retrait du cahier des charges

Les candidats intéressés qui remplissent les conditions mentionnées ci-dessus peuvent retirer le cahier des charges, directement ou par leurs représentants accompagnés d'un mandat spécifique pour retirer le cahier de charge , relatif à cet appel d'offres, à l'adresse figurant ci-dessous, contre remise d'un récépissé de versement, au régisseur de la Direction des Œuvres Universitaires d'Alger-Est, de la somme de cinq mille dinars algériens (5000.00 DA) non remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie :

Direction des Œuvres Universitaires de Naama
CITE EVOLUTIVE NAAMA
« Bureau de régisseur »

III - Documents constitutifs de l'offre :

Les offres doivent être établies sans rature ni surcharge.Les offres doivent comprendre trois offres distinctes, à savoir :

1- un dossier de candidature (déclaration de candidature, déclaration de probité, copie du registre du commerce électronique ...).

2- Une offre technique (déclaration à souscrire, mémoire technique justificatif...)

3- une offre financière (lettre de soumission, bordereau des prix unitaires, détail quantitatifs et estimatif, état récapitulatif...), établies conformément au cahier des charges de l'appel d'offres.

• La suite des documents exigés se trouvent dans l'article 10 du cahier des charges .

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et fermé, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres, ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique »et « offre financière », selon le cas.

Les trois enveloppes ci-dessus, comportant le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière, doivent être insérées dans une enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention suivante :

« à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres - Appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales n°01/DOU NAAMA /2024 ayant pour objet Transport Suburbain des étudiants à partir de l'année 2025

IV - Durée de préparation des offres : La durée de préparation des offres est fixée à Dix jours (10) jours par référence à la date de la première publication de l'avis d'appel, lorsqu'elle est requise, dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP), la presse.

V - Date et heure limite de dépôt des offres : La date de dépôt des offres est fixée pour le dernier jour de la durée de préparation des offres de 09h00^{min} à 12 h00^{min}. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou avec des jours de repos légal (vendredi et samedi), la date de dépôt des offres est prorogée au jour ouvrable suivant.

VI - Lieu de dépôt des offres : Les offres doivent être déposées par leur propriétaire ou son représentant dûment habilité à l'adresse Suivante:

Direction des Œuvres Universitaires Naama
CITE EVOLUTIVE NAAMA
« Bureau de régisseur »

VII - Ouverture des plis : L'ouverture des plis aura lieu le dernier jour de la durée de préparation des offres à 13 h 00^{min} précises elle sera assurée par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres du service contractant en séance publique, en présence des soumissionnaires intéressés ou de leurs représentants dûment mandatés par leurs soins.

VIII - Durée de validité des offres :

Conformément à l'article 76 de la loi n° 23-12 du 05/08/2023, fixant les règles générales relatives aux marchés publics, et l'article 98 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le délai de validité des offres est égal à la durée de préparation des offres dix jours (10) jours augmentée de Quatre Vingt Dix (90) jours et ce, à compter de la date d'ouverture des plis. Et conformément à l'article 99 de décret mentionné ci-dessus, dans le cas où le service contractant n'est pas en mesure d'attribuer le marché et le notifier avant l'expiration du délai de validité des offres, il peut le proroger après accord des soumissionnaires concernés.

Dans le cas de l'entreprise attributaire d'un marché public le délai de validité des offres est prorogé systématiquement, d'un mois supplémentaire.

LE DIRECTEUR

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION
IMMOBILIÈRE DE LA WILAYA DE MASCARA
 N° Identification Fiscale 099829066206233

2^{ème} AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°:36/2024

L'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Mascara sis à Rue Sidi Kada Belmokhtar Zone-8- Wilaya de Mascara, lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour la Réalisation de 48 LPA +10 logement promotionnels libres+ locaux commerciaux Y/C VRD à TIGHENNIF

- 1- BLOC ANGLE (A) (18 LOGEMENTS LPA) : 12 F3 + 6 F4
- 2- BLOC ANGLE (B) (18 LOGEMENTS LPA) : 12 F3 + 6 F4
- 3- BLOC BARRE (C) (12 LOGEMENTS LPA) 10 F3 + 2 F4
- 4- BLOC BARRE PROMOTIONNEL (D) (10 LOGEMENTS LP) : 10 F4 + LOCAUX COMMERCIAUX
- 5- VRD

Le présent avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales s'adressé aux entreprises répondant aux conditions d'éligibilité portées sur le tableau suivant :

Qualification exigée	Chiffre d'affaire moyen des trois dernières années
catégorie II et plus dont l'activité principale ou secondaire bâtiment	10 000 000,00 DA <u>Justifiés par les bilans fiscaux des trois dernières années 2021-2022-2023 visés par les services fiscaux ou par le commissaire des comptes</u>

Si l'une des conditions d'éligibilité n'est pas satisfait, l'offre sera rejetée systématiquement.

Les entreprises intéressées par le présent avis, peuvent retirer le cahier des charges auprès de la direction de l'office de promotion et de gestion immobilière de Mascara sis à Rue Sidi Kada Belmokhtar Zone-8- Wilaya de Mascara, contre paiement des frais de reproduction fixés à (2000 DA) non remboursables.

Les offres, accompagnées obligatoirement des pièces et documents et en cours de validité, tels qu'exigé par le cahier des charges, Le dossier des offres doit contenir le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont constitués des documents et les pièces requises sont ceux exigés à l'article « 16 » pages du 28 au32 » doivent être présentées dans trois enveloppes distinctes :

1-Une enveloppe dénommée « dossier de candidature » contient :

- déclaration de candidature (selon modèle), rempli, signé, cachetée datée par le soumissionnaire.
- Une déclaration de probité (selon modèle), rempli, signé, cachetée datée par le soumissionnaire
- Les statuts pour les sociétés
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise
- Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou, le cas échéant, des sous-traitants :

- moyens humains : liste des moyens humains et d'encadrement à mobiliser pour le projet (quantitativement et qualitativement) appuyée de l'état des effectifs déclarés à la CNAS; et justifier par les attestations d'affiliation délivrée par les services de la CNAS valide au moins pour 03 mois plus les diplômes plus attestation de travail.

- moyens matériels : la liste des moyens matériels à mobiliser pour le projet appuyée de toutes pièces justificatives (cartes grises police d'assurance en cours de validité, facture ou PV de constat de l'huiress de justice ou expert agréé pour le matériel fixe), pour le matériel loué sa justification doit être par un contrat de location notarié.

- Planning d'avancement des travaux faisant ressortir la proposition du détail de la réalisation.

a-Capacités professionnelles : certificat de qualification et de classification catégorie II et plus activité principale ou secondaire bâtiment

b-Capacités financières :

- Moyens financiers justifiés par les bilans fiscaux des trois derniers exercices dûment visés par les services fiscaux ou par le commissaire des comptes.

-Relevé d'identité bancaire.

c-références professionnelles : La liste des références professionnelles dûment justifiés par des attestations de bonne exécution délivrées par les maîtres de l'ouvrage.

2-Une enveloppe dénommée « l'offre technique » contient :

- Une déclaration à souscrire.
- un mémoire technique justificatif (voir annexe)
- compléter le présent cahier des charges par la mention manuscrite « lu et accepté »

3-Une enveloppe dénommée « l'offre financière » contient :

- Lettre de soumission (selon modèle joint);
- le bordereau des prix unitaires (BPU);
- le détail quantitatif et estimatif (DQE);

Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme à l'adresse suivante :

A

MONSIEUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OFFICE DE PROMOTION

ET DE GESTION IMMOBILIÈRE DE MASCARA

« SOUMISSION A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES »

2^{ème} AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°36/2024

Réalisation de 48 LPA +10 logement promotionnels libres+ locaux commerciaux Y/C VRD à TIGHENNIF

1- BLOC ANGLE (A) (18 LOGEMENTS LPA) : 12 F3 + 6 F4

2- BLOC ANGLE (B) (18 LOGEMENTS LPA) : 12 F3 + 6 F4

3- BLOC BARRE (C) (12 LOGEMENTS LPA) 10 F3 + 2 F4

4- BLOC BARRE PROMOTIONNEL (D) (10 LOGEMENTS LP) : 10 F4 + LOCAUX COMMERCIAUX

5- VRD

*La durée de préparation des offres est fixée au (15ème) jour à partir de la première parution sur les quotidiens nationaux ou sur le BOMOP.

*Le jour et l'heure limite de dépôt des offres et le jour et l'heure d'ouverture des plis correspondent au dernier jour de la durée de préparation des offres, heure de dépôt à 13h00 (heure limites).

*Les soumissionnaires pourront assister à la séance d'ouverture des plis qui aura lieu le dernier jour de la durée de préparation des offres à 13h00.

*Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal la durée de préparation des offres est prorogé jusqu'au jour ouvrable suivant.

*La validité de l'offre égale à la durée de préparation des offres augmentée de 90 jours et ce à compter de la date de dépôt des offres.

LE DIRECTEUR GENERAL

3ème Session d'APW de 2024

Un budget primitif 2025 équilibré évalué à plus de 500 milliards



C'est un budget primitif de l'année 2025 jugé «équilibré» et évalué à plus de 500 milliards de centimes qui a été adopté, ce lundi, à l'unanimité par les élus de la Première Assemblée populaire délibérante de la wilaya d'Oran, à l'issue d'un débat passionnant, suivi à la lecture du projet de loi inhérent par le directeur de l'Administration locale (DAL). Le projet de loi relatif au BP 2025 consacre des cagnottes significatives aux chapitres de la

santé et de l'éducation, considérés à juste titre comme étant les priorités de la wilaya pour le prochain exercice. Un budget donc équilibré entre les recettes prévisionnelles et les dépenses revues à la hausse à la faveur de plusieurs secteurs traditionnels clés comme l'équipement, la solidarité durant le prochain mois de Ramadan, les dotations des communes de 2025, les opérations ponctuelles et courantes de mise à niveau dans le cadre de la poursuite de l'améliora-

tion des conditions et du cadre de vie des citoyens oranais ou encore en ce qui concerne les règlements de la question des constructions illicites encore subsistantes ou précaires. Ce texte de loi qui dessine les contours de la feuille de route 2025 du développement local et de la prise en charge des préoccupations majeures des citoyens a été jugé «très intéressant» parce qu'il balise la voie vers la concrétisation du principe du développement durable.

B. Habib

La 3ème Session d'APW baptisée au nom du défunt «Aït M'Merar Nejadi»

Hommage rendu au wali et à 07 anciens P/APW

La troisième session ordinaire de 2024 de l'Assemblée populaire de la wilaya d'Oran (APW), ouverte lundi 28 octobre, au nouveau siège d'APW flambant neuf, sis boulevard Millénium, à l'est du chef-lieu, a été baptisée au nom de l'ancien élu et maire et actuel membre d'APW, le défunt Aït Merar Nejadi, ravi aux siens en août dernier et remplacé par Baghdad Belhadj son successeur du parti PT. Un élu qui a laissé un grand vide au sein de l'Assemblée délibérante de l'avis de ses compagnons. La session d'auparavant, soit la deuxième de suite, avait, rappelons-le, été baptisée au nom de l'ex-maire d'Aïn Bia, le défunt Fatmi Khaled. Des hommages émouvants ont été rendus également par le wali, Sayoud, et l'APW, à sa tête son président, Chalabi Mohamed, pour la même occasion, à des personnalités de renom de la vie publique locale, parmi eux le Professeur de renommée mondiale en oncologie et des maladies de cancer, Kamel Bouzid, décédé suite à une lon-



gue maladie, Habbar Mohamed, l'éminent Professeur en sciences juridiques et Chalabi Amir, Commandant pilote de l'aviation. Tout comme cette session inédite dans l'histoire de l'APW qui a vu également l'attribution de distinctions, en guise d'hommages par les autorités locales, à sept anciens présidents d'Assemblée populaire de wilaya (P/APW)

dont le professeur M. Boubekeur, M. Hadjoudj Abdelkader, M. Boucenna Mohamed, M. Hadj Mentfah Ahmed, l'avocat M. Marouf Abdelkader, M. Meliani et M. Chaabni Fathalah. Mais l'hommage sans surprise reste sans doute celui fait au wali d'Oran, Sayoud Said, pour ses efforts déployés dans le développement local depuis plus de trois ans.

B. Kamel

Elles occupaient des bâtisses précaires A El-Othmania

20 familles relogées dans des LPL à Bir El Djir

Les services de la wilaya d'Oran ont procédé, dimanche, au relogement de 20 familles occupant des bâtisses précaires situées au niveau de la Délégation communale d'El-Othmania, dans des logements publics locatifs (LPL), implantés dans la commune de Bir El-Djir, a-t-on appris de ces services. L'opération intervient en application des directives du wali d'Oran, Saïd Sayoud, a indiqué la même source, précisant que les 20 familles ont été

relogées dans des LPL réalisés au niveau du site dit des 1.201 logements de la cité «Pépinière», dans la commune de Bir El-Djir. D'importants moyens humains et logistiques ont été mobilisés, lors de cette opération, qui a eu lieu en présence des autorités locales, a-t-on fait savoir de même source, relevant que les bâtisses précédemment occupées par les familles concernées, construites en structures métalliques, seront démolies, sachant que cette opération

s'inscrit dans le cadre du relogement des familles habitant des constructions en préfabriqué. Le site des 1.201 logements publics locatifs de la cité «Pépinière», qui abrite les familles de la cité communément appelée «Batimate Taliane», qui y ont été relogées, il y a trois ans, dispose de tous les équipements et infrastructures nécessaires, à l'instar des espaces verts, des aires de jeu pour les enfants et des établissements scolaires, signale-t-on.

Sidi El Houari, Ksar El Bey, Mosquée du Pacha...

Des mesures prises pour la sauvegarde, la valorisation et l'exploitation

Le ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji a passé en revue, jeudi à Alger, une série de mesures visant la sauvegarde, la valorisation et l'exploitation du patrimoine culturel de la wilaya d'Oran, à l'instar de la vieille ville de Sidi El Houari, du Ksar El Bey, de la Mosquée du Pacha, des abris de la Seconde guerre mondiale et du Musée de l'Emir Abdelkader. Lors d'une plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN) consacrée aux questions orales, Mme. Mouloudji a indiqué, en ce qui concerne la restauration des sites historiques de la wilaya d'Oran, s'être enquise lors de sa dernière visite à Oran, du lancement des projets de différents sites historiques tels que le Ksar El Bey, la Mosquée du Pacha, et les abris de la Seconde guerre mondiale. Elle a dans ce cadre, fait remarquer que le secteur sauvegardé de la vieille ville de Sidi El Houari (Casbah d'Oran), a été créé en 2015, et qu'en raison de l'urgence de l'état dans lequel il se trouvait, le ministère de la Culture et des Arts, en collaboration avec les autorités locales de la wilaya d'Oran, a pris en charge l'étude d'élaboration d'un plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de la vieille ville de Sidi El Houari, relevant que ce plan «se trouve actuellement dans sa deuxième phase d'étude». Et d'ajouter dans ce contexte, que les mesures adoptées dans cette étude visaient à «élaborer le règlement fixant les mesures devant être prises au niveau de la vieille ville de Sidi El Houari et de tous les sites et bâtisses relevant de son territoire, y compris les tunnels réhabilités par les services de la wilaya et rattachés à l'Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés (OGEBC), pour une exploitation économique et une ouverture au public. Quant au Palais du Bey à Oran, classé monument national, il a bénéficié d'une étude de suivi pour sa restauration ainsi que des travaux urgents pour un montant initial de 162 millions de DA. L'étude préliminaire a été finalisée, tandis que les travaux urgents sont en cours de lancement, selon la ministre. La Mosquée du Pacha, a également bénéficié d'une étude pour sa restauration, pour une enveloppe financière de 10 millions de DA. Cette étude est en cours de lancement pour une durée de 4 mois.

Immersion du récif artificiel de Bousfer

Lancement de la deuxième phase en novembre

La deuxième phase de l'immersion du récif artificiel de Bousfer (Oran), avec une quarantaine de blocs en béton sur une superficie de 500 mètres carrés sera lancée au cours du mois de novembre prochain, a-t-on appris des initiateurs du projet. Il s'agit de placer une quarantaine de blocs en béton de 1m20 sur 1m20, qui viennent s'ajouter à la première partie déjà immergée, il y a près d'un an, a indiqué Amine Chakouri, Secrétaire général de l'association Barberousse. Le projet du récif de Bousfer a été initié par l'association Barberousse, en partenariat avec l'université d'Oran et cofinancé par le ministère de la Pêche et des productions halieutiques et de l'Agence de coopération internationale japonaise (JICA), a-t-il précisé. «Tout est prêt pour la réalisation de cette deuxième étape, les blocs étant déjà réalisés», a-t-il fait savoir, ajoutant que des représentants de JICA seront présents en Algérie, au mois de novembre, pour assister, entre autres, à l'immersion du récif, a ajouté M. Chakouri.

Timimoun

Une délégation saoudienne pour explorer les opportunités d'investissement

Une délégation d'Arabie saoudite composée d'investisseurs et de spécialistes en agro nomie a effectué une visite de travail à Timimoun pour explorer les opportunités d'investissement dans le secteur de l'agriculture, a-t-on appris mercredi auprès des services de la wilaya.

Cette visite de terrain s'inscrit dans le cadre de la stratégie de l'Etat visant à encourager l'investissement étranger dans l'agriculture, a affirmé le directeur local des services agricoles (DSA), Toufik Benmasour, ajoutant que les pouvoirs publics ont consacré un "couloir vert" au profit des porteurs de projets pour accéder au foncier agricole.

Au cours d'une séance de travail tenue, à cette occasion, au siège de la wilaya, sous la supervision du chef de l'exécutif local, Souna Benamar, et en présence des membres de la délégation ainsi que des représentants des secteurs concernés par l'investissement agricole, les potentialités que recèle la wilaya ont été mises en exergue, notamment les périmètres agricoles destinés à l'investissement, les ressources hydriques et les facteurs ayant contribué à l'obtention de résultats "encourageants" dans les filières stratégiques, à l'instar de la céréaliculture qui avait enregistré l'an dernier un rendement estimé à 92 quintaux à l'hectare.

Le wali a également assuré, à cette occasion, que ses services sont prêts à accompagner les investisseurs et leur permettre de bénéficier de l'ensemble des facilités administratives. Lors de sa tournée entamée hier mardi, la délégation a visité des périmètres agricoles, dont ceux de Mguiden et Tinerkou El-Kebir et des exploitations spécialisées dans la production de céréales.

Réseau d'électricité à Tissemsilt Plus de 200 exploitations agricoles raccordées depuis 2021

Pas moins de 205 exploitations agricoles ont été raccordées au réseau d'électricité, dans la wilaya de Tissemsilt, depuis 2021, dans le cadre des actions visant à promouvoir l'activité agricole dans la région, a-t-on appris de la direction de wilaya de distribution de l'électricité et du gaz. La chargée de la communication de la société, Samia Sâad, a précisé que l'opération s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des opérations accordées au secteur de l'agriculture au titre du programme complémentaire décidé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, pour la wilaya de Tissemsilt.

Le budget global mobilisé pour la concrétisation de cette opération est estimée à 333 millions de dinars, qui a donné lieu à la réalisation d'un réseau électrique de plus de 90 kilomètres.

L'opération a ciblé les différentes entités agricoles "productives", y compris les fermes pilotes spécialisées dans les cultures stratégiques, réparties à travers plusieurs communes de la wilaya dont celles de Tissemsilt, Layoune et Khemisti, a fait savoir la même source. Par ailleurs, la direction de distribution de l'électricité et du gaz de cette collectivité locale des Hauts-plateaux du Centre-ouest procédera, prochainement, au raccordement de 24 autres exploitations à cette source d'énergie, a indiqué sa responsable de la communication, ajoutant que ses services s'attendent, actuellement, en collaboration avec le direction des Services agricoles (DSA), à élargir davantage le réseau d'électrification agricole, dans l'optique de relancer l'activité agricole et de créer les opportunités d'investissement dans ce secteur, tous créneaux et filières confondus, dans cette région à haut potentiel agricole.

Le raccordement des exploitations recensées, mené en coordination avec la DSA, se poursuit toujours, a-t-elle souligné.

CNAS de Mostaganem

Portes ouvertes sur la prévention contre les risques professionnels

Par Charef Kassous

Dans le cadre de ses habituelles activités de sensibilisation, la Direction de la Caisse Nationale des Assurés sociaux (CNAS) de Mostaganem a organisé, en cette matinée du lundi 28 octobre 2024, des portes ouvertes.

Cet événement a vu la présence de responsables d'organes étatiques notamment la Direction de l'emploi, le représentant de l'Inspection du travail, la Médecine du travail, la Santé, la Protection civile ainsi que des cadres du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, qui ont animé cet évènement. Mr R.Ouagouag, en sa qualité de directeur de la CNAS Mostaganem, est intervenu pour donner le coup d'envoi de cette manifestation. Après avoir souhaité la bienvenue à l'assistance, il a annoncé l'objet de cette journée sur la prévention des risques professionnels dans les activités du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique. Le directeur a évoqué la sensibilité de la thématique car cette question des risques profes-

nels, dira-t-il, «revêt une importance capitale dans le milieu du travail». A ce titre, ajoutera le cadre, la responsabilité de l'employeur pour apporter les moyens de protection est légalement avérée.

L'interlocuteur en valorisant ce type de rencontres, expliquera enfin que la CNAS reste toujours un espace fructifiant les débats, visant à améliorer la sécurité des travailleurs. A son tour, Mr Mustapha Khaled, cadre du ministère, délégué pour disséquer auprès des participants cette récurrente question de la prévention contre les risques professionnels dans les secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique, a mis en exergue la thématique des accidents de travail. A l'entame de son allocution, le responsable a mis en valeur les missions de la CNAS, assurant que l'entité œuvre sans relâche pour sensibiliser le monde du travail à la prévention contre les risques professionnels. 02 millions de travailleurs sont actifs dans les secteurs, objets de cet évènement, soit 20% des salariés au niveau national. C'est un indice révélateur qui

incite à la prévention des risques. Selon l'objet d'évènements pareils, c'est d'abord tenter d'asseoir, autant chez l'employeur que chez le travailleur, la culture de la prévention car les chiffres des accidents de travail sont expressifs en Algérie et le bâtiment reste le secteur où le phénomène est récidivant. Ensuite, il a abordé l'arsenal juridique pour la protection des travailleurs où il mettra en exergue la responsabilité entière de l'employeur en cas de blessures et de décès suite à un accident. A ce titre, il a souligné la mission de protection de la CNAS et celle du contrôle sur les chantiers. Dans sa présentation, M.Khaled passera en revue les types de risques constatés sur les chantiers notamment l'absence d'équipements de protection collective et individuelle et le manque de conscience chez beaucoup d'employeurs. Il a estimé enfin que la formation, la sensibilisation et le contrôle assidu sont les mécanismes idoines pour pallier à ce phénomène qui va crescendo par la multiplication de chantiers de construction en Algérie.

Ferme d'engraissement du thon rouge de Tlemcen Un projet stratégique en Algérie

Le ministre de la Pêche et des Productions halieutiques Ahmed Badani a déclaré, lundi à Tlemcen, que la ferme d'engraissement du thon rouge au port de Sidi Youchââ (Tlemcen) est un projet stratégique en Algérie.

Le ministre a, dans une déclaration à la presse, indiqué que la ferme d'engraissement de cette espèce de thon est le premier projet à l'échelle nationale, lancé au niveau du port de Sidi Youchââ pour une capacité de production de 950 tonnes, soit l'équivalent de 10 millions de dollars supplémentaires dans le domaine de l'exportation du thon rouge, indiquant que le quota de l'Algérie de pêche du thon rouge est estimé à 2.064 tonnes.

Rappelant que le volume de cette espèce halieutique exporté durant l'année écoulée, a rapporté un montant évalué entre 25 et 27 millions de dollars, le ministre a indiqué : "Nous allons accompagner l'investisseur initiateur de ce projet, qui permettra de produire localement le thon rou-

ge pour être disponible dans le marché algérien tout au long de l'année". Il a, à ce titre fait observer que son département ministériel s'attèle, en coordination avec le ministère mauritanien du secteur, à faire baisser les taxes imposées aux navires participant aux campagnes de pêches hauturières du thon rouge.

Le ministre de la Pêche et des Productions halieutiques a, d'autre part, souligné que le port de Sidi Youchââ constitue un véritable pôle dans le domaine de la pêche en haute mer, faisant observer que le Gouvernement œuvre à prospector de nouvelles aires de pêche en haute mer sur un rayon de 12 miles marins, à l'effet d'accroître la production, de même qu'il œuvre à l'élaboration d'une stratégie visant le renforcement de la flotte de pêche, à travers la création de 15 sites pour la fabrication de navires de pêche au niveau des différents ports du pays dédiés à l'activité du secteur.

Il a, dans ce contexte, signalé que 11 navires de pêche sont en cours de

construction, dont ceux en chantier dans la wilaya de Tlemcen, offrant ainsi des perspectives de s'orienter vers la pêche hauturière et auxquels il convient d'ajouter des navires de plus de 40 mètres de longueur à importer pour la consolidation de la flotte de pêche disponible, conformément aux instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune.

M. Badani a, par ailleurs, supervisé la cérémonie inaugurale de la rencontre régionale ayant pour thème la sécurité et la prévention des accidents maritimes et des maladies professionnelles. Il a aussi supervisé la signature de renouvellement du contrat de partenariat entre la direction locale de la Pêche et de l'aquaculture et l'Université de Tlemcen et la signature d'un autre contrat de partenariat entre la direction locale du secteur et celle des services agricoles (DSA), avant d'honorer les proches des victimes du naufrage d'un navire de pêche survenu au mois de juin dernier au large de Ghazaouet.

Aïn Sefra

500 familles bénéficiaires d'aides financières

Pas moins de 500 familles bénéficiaires d'aides financières pour rééquiper leurs habitations endommagées lors des inondations profitent de l'opération de versement lancée dimanche. L'opération concerne toutes les familles sinistrées, touchées par les inondations de début septembre dernier et recensées par la commission spécialisée, qui a inspecté les meubles endommagés au niveau des quartiers de la commune d'Aïn Sefra, wilaya Nââma, et étudié et évalué les dossiers que les familles ont déposés au niveau des services con-

cernés, dans le cadre de l'opération d'indemnisation, annoncé les autorités de la wilaya de Naâma. Le wali Lounès Bouzegza affirme, à l'occasion de sa supervision de la remise symbolique d'aides financière aux familles sinistrées, que « l'opération intervient en concrétisation des instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, lors du Conseil des ministres du 22 septembre dernier ».



Projet du téléphérique de Béjaïa

Le bureau d'étude installé

Par Hocine Smaâli

Le bureau d'étude de système de transport par câble dans l'agglomération de Béjaïa, tendu au parc national de Gouraya, et retenu par l'entreprise du métro d'Alger (EMA), vient d'être installé officiellement, avons-nous appris des responsables en charge de ce dossier.

Une première sortie sur le terrain a été, pour rappel, déjà effectuée sur les lieux, en août dernier et ce, pour déterminer le plus efficace des itinéraires pour ce téléphérique. Selon les mêmes sources, la première ligne de téléphérique devrait relier le centre-ville au sanctuaire de Yemma Gouraya et une autre qui sera lancée en deuxième phase, reliera la gare routière avec le pôle urbain de Sidi Boudrahem rebaptisé, récemment, au nom de Lalla Fadhma N'soumer. Une fois l'étude achevée, un appel d'offres sera lancé pour sélectionner l'entreprise réalisatrice de ce projet tant attendu par les Béjaouis. Le téléphérique qui reliera le centre-ville de Béjaïa au mont Yemma Gouraya, permettra aux touristes de se rendre dans ce lieu facilement, notamment durant la saison estivale. Il convient de souli-

gner que le mont Gouraya est un lieu très convoité par les visiteurs dont le fort qui surplombe la ville, construit par les Espagnols mais entouré de beaucoup de légendes d'où sa symbolique de lieu saint symbolisant une femme au pouvoir devin « Yemma Gouraya ». Après des travaux de restauration, ce mont a été rouvert aux visiteurs, au grand bonheur de ces derniers. Et juste après cette réouverture tant attendue, ce fort est devenu, force est de le constater, le point de convergence des visiteurs qui viennent des quatre coins du pays et d'ailleurs.

Ce site pittoresque et historique a bénéficié d'une opération de restauration et de réhabilitation. Des travaux qui ont duré plus d'une année. Le fort Gouraya est un lieu de convergence de visiteurs qui se rendent comme un véritable pèlerinage, dans ce lieu de ressourcement, au mausolée de Yemma Gouraya. Une occasion aussi de visiter le parc avec ses forêts, ses lacs, ses lieux historiques et pittoresques. Il convient de rappeler que les projets de tramway et de téléphérique ont été bloqués en raison de la crise financière qui a frappé le pays, depuis 2014, suite à la chute du baril du pétrole. La relance de ces deux projets a été an-

noncée par le Directeur général de l'Entreprise du métro d'Alger (EMA), Ali Arezki, à la Chaîne II de la Radio nationale.

Ces deux projets font partie du plan de développements futurs de l'EMA qui a terminé les études de faisabilité, en donnant au téléphérique de Béjaïa, une vocation touristique. « Ces deux projets s'inscrivent dans la stratégie de l'État de développer les transports en commun, tant attendus à Béjaïa », avons-nous appris de la wilaya. « L'étude de faisabilité, lancée par l'Entreprise Métro d'Alger et qui est réalisée par le Bureau d'Etude Espagnol SENER, a permis de définir le tracé du tramway de Béjaïa », a-t-on par ailleurs appris de l'EMA, en nous précisant que « la variante retenue et validée concerne la ligne 1 allant de Ighil Ouzoug vers la porte Sarazine, en passant par la gare routière et le boulevard Amirouche, sur un linéaire de 9,7 km et 19 stations ». Ces projets retenus boosteront le tourisme de l'ex-capitale des Hammadiées où les visiteurs qui s'y rendent, ont le choix de visiter la mer, la montagne, les stations thermales ainsi que les sites historiques et pittoresques que compte cette ville plusieurs fois millénaires.

Bouira

Traitements de 7 points de glissement de terrain en 2025

Sept points de glissement de terrain enregistrés sur les routes nationales RN15 et RN30 à Bouira, seront traités en 2025 pour une enveloppe financière de l'ordre de 300 millions de dinars, a-t-on appris auprès de la direction des travaux publics (DTP).

Ces opérations, dont les études sont finalisées, portent sur la stabilisation de ces sept points sur la RN15 reliant Aghbalou (Bouira) à la wilaya voisine de Tizi Ouzou, et sur la RN30 à Saharidj (Est de Bouira), qui ont été endommagés lors des dernières intempéries de février 2024, selon le directeur des travaux publics, Noureddine Gasmi.

Le même responsable a expliqué à l'APS qu'un montant de 260 millions de DA sera alloué à la première opération qui concerne les 6 points de glissement enregistrés sur la RN15, alors qu'une autre enveloppe de l'ordre de 40 millions de DA sera consacrée au traitement d'un autre point de glissement enregistré sur la RN30 à Saharidj ».

M. Gasmi a ajouté en outre que d'autres opérations sont également



prévues en 2025 pour protéger les routes contre les chutes de pierres notamment sur la RN30 à Saharidj, la RN33 à Aswel, et sur la RN5 au niveau des gorges de Palestro (Lakhdaria). « Un montant d'un million de dinar sera alloué à ces opérations », a-t-il tenu à préciser, tout en faisant savoir que d'autres petits projets seront réalisés durant la même période pour la réfection de 22 autres points dégradés sur

les différentes routes de la wilaya. En juillet dernier, la DTP de Bouira avait annoncé la fermeture de la RN33 à cause des travaux de traitement d'un glissement survenu sur le point kilométrique 33 à Tikjda. Les travaux de traitement de ce glissement ont été confiés à l'entreprise publique « SAPTA » pour un montant de 50 millions de DA et pour un délai de trois mois, a rappelé le même responsable.

Tablat (Médéa)

Intégration d'une superficie de cinq cent hectares dans le tissu à urbaniser

Une superficie de près de cinq cent hectares a été intégrée au tissu à urbaniser dans la commune de Tablat, nord-est de Médéa, à la faveur de la révision de son plan directeur d'aménagement urbain (PDAU), examiné et approuvé, dimanche, lors de la 3e session ordinaire de l'assemblée populaire de wilaya (APW).

"L'extension du tissu à urbaniser per-

mettra de transcender le problème de la rareté du foncier dans cette commune située en zone montagneuse dont l'essentiel des terrains est privé", a expliqué le directeur de l'urbanisme, de l'architecture et de l'urbanisme (DUAC), Rachid Seghir, au cours de cette session.

"L'intégration de ces quatre cent hectares va contribuer à disposer d'assiet-

tes foncières devant servir à abriter des projets d'habitats, d'infrastructures éducatives, sanitaires ou encore des projets d'équipements pour accompagner l'évolution démographique dans cette commune", a-t-il estimé.

Une partie de cette superficie sera réservée à l'aménagement d'un nouveau pôle urbain appelé à accueillir des logements et toute l'infrastructure d'ac-

compagnement dont auront besoin les futurs résidents, a encore précisé le directeur.

La révision du PDAU de la commune de Tablat est en mesure de "résoudre la problématique du manque de foncier sur lequel butait de développement urbanistique de cette commune et rendre facile la programmation des projets", a conclu le DUAC.

Bouhatem (Mila)

Plus de 200 foyers raccordés au réseau de gaz naturel

Un réseau de distribution de gaz naturel desservant 213 foyers de la mechta Ka louda, dans la commune de Bouhatem (ouest de Mila), a été mis en service, jeudi, dans le cadre du programme de commémoration de la journée nationale de l'émigration (17 octobre). Selon les explications fournies sur place aux autorités locales, ce projet a nécessité un investissement public de plus de 21,3 millions de dinars pour réaliser un réseau de distribution de 13,13 km assurant l'approvisionnement de 213 foyers d'une zone de la commune de Bouhatem "connue pour son grand froid très vif en hiver". Les autorités de la wilaya, conduites par le wali de Mila, Mostafa Koreïch, ont observé, dans cette même commune, une minute de silence à la mémoire des Martyrs des massacres du 17 octobre 1961, avant de se rendre dans la commune d'Ahmed-Rachedi, où un réservoir d'eau d'une capacité de 200 m3 a été mis en service pour soutenir l'alimentation en eau potable des habitants des lieux-dits Es-Satha et Karama, où une route de 400 m de long, reliant le chemin de wilaya (CW) n° 152 au village d'Es-Satha a été inaugurée. Dans le cadre du programme de wilaya arrêté pour commémorer la journée nationale de l'émigration, les autorités locales ont honoré, dans la commune d'Oued Endja, des membres de la famille révolutionnaire, avant de poser la première pierre de 40 logements publics locatifs au lieu-dit Sidi-Seghir, dans la commune de Mila.

Médéa

Plusieurs structures éducatives et de jeunesse inaugurées

Plusieurs structures éducatives et de jeu nesse ont été inaugurées à Médéa, lundi. Ces structures ont été baptisées en hommage aux Chahids et Moudjahids dans diverses communes de Médéa, à l'occasion du 70e anniversaire du déclenchement de la Révolution de novembre 1954.

À El Omaria, à l'est de Médéa, un nouveau groupe scolaire, aménagé dans des locaux auparavant abandonnés, a été inauguré et a reçu le nom du moudjahid décédé Tahar Maamri. La cérémonie, présidée par le wali Djahid Mous, a rassemblé des moudjahids de la région ainsi que la famille du défunt. Dans la commune de Baâta, au nord-est, une salle polyvalente a été nommée en l'honneur du Chahid Aissa Lakhdari. De plus, une auberge de jeunes, pouvant accueillir 50 lits, a été inaugurée dans la commune d'El Haoudine, également au nord-est, et a été baptisée en mémoire des deux frères martyrs, Mokhtar et Ahmed Khalfi. Un second groupe scolaire a vu le jour dans le pôle urbain de la commune de Mezghena, au nord de Médéa, et a été nommé d'après le Chahid Amar Boualem. À Beni Slimane, à l'est, les autorités locales ont également donné le nom du moudjahid décédé Habechi Bouaichaoui à un lycée de 1000 places. Par ailleurs, le wali a lancé le projet de raccordement au gaz naturel pour 180 foyers situés dans l'agglomération urbaine secondaire d'El Hamadia, relevant de la commune de Djouab, à l'est de Médéa.

الديوان العمومي للمحضرات القضائية لدى محكمة مستقامت
الاستاذة بلغوثي زهرة
حي 100 مسكن عمارة ب رقم 04 مستقامت
الهاتف الفاكس : 045.41.72.04
نشر مستخرج من قائمة شروط البيع بالمزاد العلني
طبقاً للمادة 748 من ق. ا.م.
طلب من السيد: شركة ذات مسؤولية محدودة، ١. حديقة فلام
SPA HYDRA PHARM
مديرة الجزائر والتي اختارت مكتب المحضرات القضائية لمباشرة
إجراءات التقليد. ضد السيد: ورثة زيشي احمد بن محمد ، العنوان
طريق الميناء رقم 620 تجديد مستقامت، تنفيذ للأمر بالحجز
على عقار المؤرخ في 03/03/2023 رقم الترتيب 00233
عقد الرهن عقاري من الدرجة الأولى الصادر بتاريخ التوثيق
الأستاذ عبد اللور سعودي الموتى والمشهور بتاريخ
2009/05/11 رقم 43 والمدد بتاريخ 2009/07/08
الممهور بالصيغة التقليدية المورخة في 2010/02/04 . تعلن
عن بيع عقار بالمزاد العلني وذلك لجلسة 2024/11/05 على
ل الساعة 14:00 بمحكمة مستقامت وذلك أيام قضائي البيوع
لعمقها. التعبين : منزل فردی كانون مستقامتحي تجديد
طريق الميناء شارع فلوج مسكون سابقاً 36 رقم 620 يحتوي
على طابقين الطابق الأرضي يشتمل على غرفة واحدة ، مطبخ ،
حرارض وفناة ، وطابق اول يتكون من غرفة واحدة فقط لكل
شيد على قطعة أرض مساحتها 48م². السعر الافتتاحي: تم
تقديره بمبلغ قدره : 7.680.000,00 دج سبعة ملايين وسبعين
ثلاثون ألف دينار جزائري حسب تقرير الخبر رعي عبد
القادر المودع بالمحكمة في 2023/12/18
المحضرات القضائية
30.10.2024

مكتب الاستاذة بلحميتي عائشة محضرة قضائية لدى محكمة مستقتم
الكان مكتبها بـ 400 مسكن طريق وهران عماره 7A ،
الهاتف: 045/41/82/39
نشر مستخرج من قائمة شروط البيع بالمزاد العلني
طبقاً للمادة 748 من ق.م.ا
بناءاً على جدول قيد الرهن المورخ في 05/04/2009
بالمحافظة العقارية بمستقتم بتاريخ 05/04/2009، بناءاً على
أمر من الصيغة التنفيذية للرزن القانوني المورخ في
30/06/2019 رقم الترتيب 19/00474 فهرس رقم 1363/19
 الصادر عن رئيس محكمة مستقتم، بناءاً على المهمور بالصيغة
 التنفيذية المورخة في 24/10/2019 تحت رقم 15474/19. بناءاً
على أمر بالجز على عقار الصادر عن السيد رئيس محكمة
مستقتم بتاريخ في 02/11/2020 رقم الترتيب 00718
فهرس رقم 2048/2020 على ان يتم البيع بالمزاد العلني. تعلن
عن بيع عقار بالمزاد العلني وذلك الجلسة 03/12/2024
بحكمة مستقتم وذلك أمام قاضي البيوع العقارية. التبيين:
العقار ذو طابع تجاري تابع لعملية إعادة تأهيل مشرفة الكان
ب pedestal مستقتم بشارع عبد اللاتي عابد وحد مأقدح أحد ساحاته
أول توفير وسط المدينة بالطريق ارضي ينكون من مخزن
أمامي ومخزن خلفي وجارة واقعة تحت السلم وتقدر مساحته
ب 21م² تتحمل قسم 75 مجموعة ملكية 42 رقم .05 السعر
الافتتاحي: تم تقييمه بمبلغ 13.230.000,00 دج (ثلاثة عشر
مليون ومائتين وثلاثون ألف دينار جزائري. للإطلاع على دفتر
الشروط يتم الاتصال بمكتب المحضررة القضائية المذكورة أعلاه
أو كتابة ضبط المحكمة

مكتب الاستاذة بلحميتي عائشة حضرة قضائية لدى محكمة مستغانم
الاكان مكتبها بـ 400 مسكن طريق وهران عمارة A76
مستغانم

الهاتف: 045/41/82/39
نشر مستخرج من قائمة شروط البيع بالمزاد العلني
طبقاً للمادة 748 من ق.م.
تفيداً جدول قيد الرهن المؤرخ في 2013/04/15 المحرر من طرف الاستاذة رحون امال مؤقة مستغانم والمشهر بالمحافظة العقارية بتاريخ 16/04/2013، وبناءاً على أمر يمنع الصيغة التقليدية قيد قانوني الرهن المؤرخ في 2021/02/21 رقم الترتيب 21/001122 فهرس رقم 21/410 الصادر عن محكمة مستغانم الممهور بالصيغة التقليدية المؤرخة في 2021/12/02 تحت رقم 21/233 بموجب بالخط على عقار مرهون الصادر عن السيد ربليس مكة مستغانم بتاريخ 2023/07/16 رقم الترتيب 00/00604 وذلك الجاسة 2024/12/03 بمحكمة مستغانم وذلك أمام قاضي البيوع العقارية. التبيين: أماكن ذات طابع سكني، كلثنة مستغانم، دائتها العقارية ومقربة منها، شارع عبد الله F/10 وG/10 بالطريق الثاني المتعمّلة في شققين
تمتعين لعمراء مشتركة تتمثل الشقة الأولى: عن ثلاثة غرف، مطبخ، مرحاض، غرفة مهملات ، مساحتها 60 م² ونسبة 1000/234.8 من الأماكن المشتركة حصة رقم .06. السعر الافتتاحي: تم تقييره بمبلغ 3,207,600.00 دج (ثلاثة ملايين ومائتان وسبعين ألف وستمائة دينار جزائري). للإطلاع على دفتر الشروط يتم الاتصال بمكتب المحضررة القضائية المذكورة أعلاه أو كتابة ضبط المحكمة

المحضررة القضائية
30.10.2024

الديوان العمومي للمحضرات القضائية لدى حكمة مستغانم
الأستاذة بلغوثي زهرة
هي 100 مسكن عماره ب رقم 04 مستقائم
الهاتف الفاكس : 045.41.72.04
نشر مستخرج من قائمة شروط وثبات مزاد العلن
طبقاً للمادة 748 من ق.م.
طلب من السيد بنك المؤسسة العربية المصرفية شركة ذات
بعضهم. العنوان : حي ايسطرو وهران. تتفيد عقد الرهن الرسمي
 الصادر عن مكتب التوثيق للأستاذ ديبابا ابراهيم بتاريخ
 05/01/2005 والممهور بالصيغة الرسمية رقم
 18/36 المورخة في 01/02/2018، بناء على جدول عقد الرهن
 المنشهر بتاريخ 02/02/2005 مجلد 04 رقم 172. بناء على
 الأمر بال TASLIF المعنون على عقار المورخ في 11/11/2022 رقم
 01216 ترتيب 22. بناء على شهر الأمر بالحفظة العقارية
 بتاريخ 01/09/2023 حجم 03 رقم 58. تعفن عن بيع عقار
 المزاد العلن وذلك الجلسة 14:00 على الساعة 05/11/2024
 محكمة مستغانم وذلك أمام قاضي البيوع العقارية التعين :
 مسكن كان ببلدية حاسي ماشاد الواقع بالمنطقة رقم
 01/02 جزنة 65 يحيى على طلاق أرضي، يتكون من ثلاث حلقات
 جارية، قاعة شبابيك، غرفة، مطبخ، رواق، مراحاض وساحة
 وفقص به درج ، وطريق أول يتكون من اربعة عرفات، صالة،
 حمام، مراحاض، ورواق وفقص به درج والطريق الثاني يتكون
 من غرفتين خزانة، بهو، وسطحة ، الكل مشيد على مساحة
 قدرها اربعينه وأثنان وخمسون مترا مربع (52) متر مربع
 مجموعة ملكية 20. السعر الافتتاحي: تم تقديره بمبلغ
 33.360.000,00 دج (ثلاثة وثلاثون مليون وثلاثمائة وستون
 ألف دينار جزائري) في مرحلة العروض لم يتم تقديم ب اي عرض.

الديوان العمومي للحضرة القضائية لدى حكمة مستغانم
الاستاذة بلغوثي زهرة
هي 100 مسكن علارة ب رقم 04 مستغانم
الهاتف الفاكس: 045.41.72.04
نشر مستخرج من قائمة شروط بالياد العلني
طبقاً للمادة 748 من ق. ا.م.
يطلب من السيد بريد الجزائر معتملاً من طرف مديره، العنوان :
مستغانم، ضد السيد : زينووني سيد احمد، العنوان: 07 سى
موان استيدية مستغانم، تتفيداً على الصادر عن المحكمة الفدرية
المدنية تحليل قضاء مستغانم بتاريخ 2010/11/22 تحت رقم
لفهرس 01245 و الممهور بالصيغة التقافية رقم 11/238
المؤرخة في 25/04/2011. تعلن عن بيع عقار بمزاد العلن
ذلك لجلسة 11/05/2024 على الساعة 14:00 بمحكمة
مستغانم وذلك أمام قاضي البيوع العقارية، التعيين: الحصة
الشاملة من المسكن الفردي الكائن بشارع سى موان رقم 07
متينية متمثل في منزل فردي يتكون من 06 غرف، مطبخ ،
ساحة ، حمام ، مراحاض ، والمقفلة ب 81 متراً مربع من
المساحة الكلية للعقار ونسبة 72/14 جزء مخوفة من المساحة
البلدية المقدرة ب (545) متر مربع الأرض المشيد عليها باللغة
ساحتها أربعة وخمسة وثلاثون متراً مربع مقداره 435 م² قسم
28 مجموعة نكية 31. السعر الافتتاحي: تم تقديره بمبلغ قدره :
ثلاثة مليون واربعين وستمائة وتسعة وخمسون ألف وستمائة
وأربعون دينار وخمسة وستون سنتيم 3,459,649,65 درج
النسبة لمساحة 81 م² ومبلغ 3,612,700.00 درج بالنسبة
نسبة 72/14 منباقي المساحة. بمجموع مبلغ
6,365,114,65 درج ستة مليون وثلاثمائة وخمسة وستون ألف
ومائة وأربعة عشرة دينار وستمائة وتسعة وستون سنتيم بعد إقصاص
لغير.

مكتب الأستاذة بسمة حضرية عائشة محضرة قضائية لدى محكمة مستغانم
اللakan مكتبها بحي 400 مسكن طريق وهران عماره 76 A
مستغانم
الهاتف: 045/41/82/39
نشر مستغانم في قلمة شروط البيع بالغاز العلني
طبقاً للمادة 748 من ق.م. ا
تتفيداً لجدول قيد الرهن المؤرخ في 08/اكتوبر/2015
2015 المحرر برسم طرف الأستاذة فولارس منيرة موئنة
وبياناً على أمر يضع الصيغة التقليدية لرهن قانوني المؤرخ في
2015/12/06
وبياناً على أمر يضع الصيغة التقليدية المؤرخة في 21/الصادر عن محكمة
مستغانم المأهولة بالصيغة التقليدية المؤرخة في 2021/10/24
تحت رقم 21/229. بموجب التفويض الممنوح في 2021/12/02
الصادر عن السيد رئيس محكمة مستغانم بتاريخ 2023/07/16
رقم الترتيب 006005 . نعلن عن بيع عقار بالغاز العلني
وذلك الجesse 2024/12/03 بمكملة مستغانم وذلك أيام قضى
اليوم العقارية. التعيين: العقار تمثل في شقة تامة لعمارة
ذات ملكية مشتركة، كاتنة ببلدية مستغانم هي العقيد بوعوش.
شارع محمد خمسى رقم 49 ولاية مستغانم، تقع بالطابق الثاني
تتكون من ثلاثة (3) غرف ، مطبخ ، حمام ، مرحاض، ورواق
وخزانة وشرفة، تقدر مساحتها بـ 68م²، تتمثل مجموعه
المملوكة 35 قسم 100 ونسبة 28/1000 من الأجزاء المشتركة
الحصة رقم 14. السعر الافتراضي: تم تقييمه بمبلغ
6.089.094,00 (ستة ملايين وتسعة وثمانون ألف واربعمائة
وتسعون دينار جزائري). للإطلاع على دفتر الشروط يتم
الاتصال بمكتب المحضرية القضائية المذكورة أعلاه أو كتابة
ضبط المحكمة

مكتب الاستاذة بحبيبي عائشة محضرة قضائية لدى محكمة مستقلم
الكان مكتبه بحي 400 مسكن طريق وهران عماره 7A ،
الهاتف: 045/4182/39 نشر مستخرج من قائمة شروط البيع بالمزاد العلني
طبقاً للمادة 748 من ق.م.ا
تتفيدنا جدول قيد الرهن المؤرخ في 2023/04/15 المحرر من طرف الاستاذة رحون امال موئقة بمستقلم والمشهور بالمحافظة العقارية بتاريخ 2021/02/22 رقم 21/00122
يمنع الصيغة التقليدية بقانوني المؤرخ في 2013/04/16 ، وبناءاً على أمر رقم الترتيب 21/00122 هـ رقم 21/410 الصادر عن محكمة مستقلم الممهور بالصيغة التقليدية المؤرخة في 2021/12/02 تحت رقم 21/233 بموجب بالخط على عقار
ممهون الصادر عن السيد رئيس محكمة مستقلم بتاريخ 2023/07/16 رقم الترتيب 23/00604 ، نعلن عن بيع عقار
بالمزاد العلني وذلك لجلسة 2024/12/03 بمحكمة مستقلم
وذلك أمام قاضي البيوع العقارية. التعيين: أماكن ذات طابع سكني ، كائنة بمستقلم، أدراجها العقارية وفقاً وإليها، شارع عبد الله F / 10 G / بالطريق الثاني المتصلة في شقق
أعلاه وثلاثون ألف واربعين قدم مربع، مساحتها 40م² ونسبة مطابق، مراخص، غرفة مهملات، مساحتها 40م² ونسبة 1000/156.6 من الأماكن المشتركة حصة رقم 07 السعر الافتتاحي: تم تقديره بمبلغ 2.138.400,00 دج مليونين ومائة وثمانين وثلاثون ألف واربعين دينار جزائري للإطلاع على
دفتر الشروط ويتم الاتصال بمحكمة قضائية المذكورة أعلاه أو كتابة ضبط المحكمة
المحضرة القضائية
30.10.2024

الأستاذ بن أحمد محمد الأمين
تجزئة 51 قطعة رقم 37 كنستال حي المنزه
وهران

الهاتف: 0774.41.62.49/041.65.09.90
تاریخ 11/14/2024 على الساعة 11:00
سباحا سیتم بيع بالمزاد العلني لحقوق الفخر
لسيدة يكحل فاطمة الزهرة وبليخير فاطمة
لمولودة بهارتفورد شیر المملكة المتحدة
بريطانيا بتاريخ 23/11/2005، والسيد يلکحل
اسین ابن الهواري وطیب بودربال سعودیہ
لمولود بهارتفورد شیر المملكة المتحدة
بريطانيا بتاريخ 13/07/2013، لبيع حقوقها
عقاراتية الممثلة نسبة 03 جزء / 36 جزء في
تشيوع من قطعة أرض كانت بولاية وهران
لبلدية وهران شارع فلورنتان هوی حی العثمانیة
قم 79 الحاملة لمجموعة الملكية رقم 31 من
قسم المسحی رقم 323 مساحتها مائة وستة
تر مربع (106 م²) من مخطط مسح الأراضی
لعام بلدية وهران

الموثق

30.10.2024

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
ولاية بشار
دائرة تاغيت
بلدية تاغيت
أشهار
تجديد الهيئة القيادية
طبقاً لأحكام القانون رقم 06/12 المؤرخ في
2012/01/12، المتعلق بالجمعيات لاسيمها
ل المادة 18 البند 02 لقد تم تجديد الهيئة القيادية
لجمعية البلدية المسماة: جمعية محيط لقصيب
02
لمسجلة تحت الرقم: 02 بتاريخ:
2019/03/10
الرئيس عبد الدايم رمضان
لمقر تاغيت الوسط

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
مجلس قضاء مستقفل
محكمة سيدى على
القسم شؤون الأسرة
باسم الشعب الجزائري
حكم
ولهذه الأسباب

حكمت المحكمة حال فصلها في قضايا شؤون الأسرة علنيا،
إبتدائيا ، حضوريما: في الشكل : قبول إعادة المسوير في الدعوى،
في الموضوع : إقرار الحكم الصادر قبل الفصل في الموضوع
بتاريخ 2024/02/27 تحت رقم الفهارس 24/00564 و منه
اعتماد تقرير الخبرة المنجز من طرف الخبرير الطبي حنفي
هاشمي عمار احمد المودع لدى امانته ضبط المحكمة بتاريخ
2024/05/29 تحت رقم الفهارس 274/2024 ومن ثمة الحكم
بالحجر على المدعى عليه في الرجوع على أدوات مصانع المولود
بتاريخ 12/30/1993 بسيدي لخريز ابن أمهد وحمودي فاطمة ،
وتعتبر المدعى في الرجوع على أدوات أمهد مقدمًا عليه لرعياته
وتغيير شفونته المالية والإدارية وعلى هذا الأخير شرط هذا
الحكم للعلام فيجريدة يومية باللغة العربية، مع التأشير بذلك
على عقد مولاده وفي سجلات الحالة المدنية للبلدية المختصة
وبثيليقها بنسخة من النيابة العامة. تحميل المدعى في الرجوع
بالمصاريف القضائية بما فيها الرسوم المستحقة للدولة
والمقيدة ب 450 دج. بذا صدر الحكم وأفصح به جهارا في
الجلسة العلنية المنعقدة بالتاريخ و المكان المذكورين أعلاه
وامضي أصل الحكم من طرف الرئيسة وأمينة القاضي.
الرئيس /أمين الضبط
30.10.2024

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
مجلس قضاء مستقفلان
محكمة سيدي على
القسم شؤون الأسرة
باسم الشعب الجزائري

حكم

ولهذه الأسباب

حكمت المحكمة حال فصلها في قضايا شؤون الأسرة علنها،
حضوريا، ابتدائيا: في التشكيل: قبول إعادة السير في الدعوى في
الموضوع: إلغاء الحكم الصادر قبل الفصل في الموضوع
بتاريخ 06/02/2024، فهرس رقم 24/00361 ومنه اعتراض
تقدير الخبرة المنجز من طرف الخبرير الطيب معاط الله عبد
الرحمن المودع لدى أمانة ضبط المحكمة بتاريخ 2024/04/18
تحت رقم 195/2024، ومن ثمة الحكم بالحجر على المدعى
عليها في الرجوع جلاجي حورية المولودة بتاريخ 05/04/1999
بسيدى على إبنة مبارك وميسوم خيرة، وتبين المدعى في
الرجوع جلاجي مبارك مقاما عليها لرعايتها وتسيير شؤونها
المالية والإدارية وعلى هذا الأخير نشر هذا الحكم للإعلان في
جريدة يومية باللغة العربية، مع التأثير بذلك على عقد ميلادها
وهي سجلات الحالة المدنية لبلدية ميلادها المختصة وتبينها
بتسخيرة من النيلية العامة. تحيل المدعى في الرجوع
بال TASLIF قضائية بما فيها الرسوم المستحقة للدولة المقدرة
بـ 450 دج. بذا صدر الحكم وأصبح به جهازا في الجلسةطنية
المنعقدة بالزمان والمكان المذكورين أعلاه ولصحته أمضاء
الرئيس وأمين الضبط

بيان أطلاطية الشعبية
في الأستاذة زروالي حياة
خخصاص مجلس قضاء مستقائم
بتقاضاهم، الهاتف الماكس: 045409122
بروط البوع
عات الدينية والإدارية
عبد القادر - بن طو زهرة - بن علو نورية - بن علو خيرة - بن
مستقائم ضد السيد ورثة بن علو قدور وهو بن علو الجيلاني -
تقاضاهم، بناء على الحكم الصادر عن محكمة عين تادلس، القسم
الجدول 18/02517 المؤيد بالقرار الصادر عن مجلس قضاء
الملفية رقم 19/000667 بتاريخ 19/09/2009، والمموري بالصفحة التنفيذية
ببيع العقار بالزاد العتي المتصل في القطعتين الأرضيتين
على البطاقة العقارية المقيدة بتاريخ 2004/07/03 رقم 01
عشرون مليون واثنان وسبعين ألف وخمسة مائة دينار زواري،
م 13 قسم 02، مساحتها الإجمالية 01 هكتار 96 آر 88 سنتيمتر
بن ذيئفة والذي له فيها النصف من جهة ثانية، استناداً على
رس السعر الفاتحاني لها بمبلغ 84,859,600.00 دينار شهانية ملابين
رسم حاصل العجل بين الأطراف وفقاً للتحصص المنوه عنه في
القضائية بالتساوي بينهم. تعلن الأستاذة زروالي حياة أنه تم
الملتفعة ببيع قطعة أرض ذات طابع فلاحى كانت بيدليه ماسرى
رقم 13 حسب البطاقة العقارية، وحسب الخبرة إضافة إلى ماذكر
بن ذيئفة، هيكل المسكن من طابق ارضي + طابق علوي حيث
تضى قدم الإجازة عبرة عن سياج غير مكتمل مساحتها 170 متراً
مربع شهانية ملابين وثمانمائة وستة وسبعين ألف وستمائة
عنة عملية البيع بين أطراف الدعوى حسب نصيبي كل شريك في
18/11/2024 على الساعة 11:00 صباحاً. تصر اتهامات بتقاضاهم
بتقاضاهم أمام محكمة عين تادلس قسم البيوع العقارية. للاطلاع
إلة ضبط محكمة عين تادلس.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
مجلس قضاء مستقائم
محكمة سيدى على
القسم شؤون الأسرة
باسم الشعب الجزائري
حكم
ولهذه الأسباب
حكمت المحكمة حال فصلها في قضايا شؤون الأسرة علتها ،
إبتداءها ، حضوريا: في الشكل : قبول إعادة المير في الدعوى.
في الموضوع : إفراج الحكم الصادر قبل الفصل في الموضوع
 بتاريخ 03/26/2024 تحت رقم الفهرس 24/00830 ومنه
إعتماد تقرير الخبرة المنجز من طرف الخبر الطبي حتى في
هاتشمي عمار احمد المودع لدى أمانة ضبط المحكمة بتاريخ
04/30/2024 تحت رقم الفهرس 213/2024، ومن ثم الحكم
بالحجر على المدعى عليه في الرجوع معودان مولود المولود
بتاريخ 01/06/2005 بسيدي لخضر ابن عمر ومسكين ذئبة .
وتعيين المدعى في الرجوع معودان معمر مقاما عليه لرعايته
وتسخير شؤونه المالية والإدارية وعلى هذا الأخير نشر هذا
الحكم للعلام في جريدة يومية باللغة العربية ، مع الناشير بذلك
على عقد ميلاده وفي مجلات الحالة المدنية للنิตنة المختصة
وتبلغيها تسخیره من التالية العامة . تحويل المدعى في الرجوع
بالمصاريف القضائية بما فيها الرسوم المستحقة للدولة
والمقرر بـ 450 دج. بما صدر الحكم وأفصح به جهارا في
الجاسة العلنية المنفذة بالتاريخ والمكان المذكورين أعلاه
وامضي أصل الحكم من طرف رئيسة وأمينة الضبط
الرئيس /أمين الضبط
30.10.2024.

Qualifs-CAN 2025

Les dates des matchs contre la Guinée équatoriale et le Liberia connues



La Fédération algérienne de football (FAF) a dévoilé les dates des deux dernières rencontres des Verts contre respectivement la Guinée équatoriale et le Liberia, comptant pour les cinquième et sixième journées des qualifications à la Coupe d'Afrique des Nations CAN 2025, groupe E. Ainsi, la rencontre Guinée équatoriale -Algérie comptant pour la cinquième journée du groupe (E) des qualifica-

tions de la CAN 2025, aura lieu le jeudi 14 novembre 2024 à l'Estadio de Malabo. Le coup d'envoi est programmé à 14h00 (heure locale). D'autre part, le match Algérie - Liberia, comptant pour la sixième et pénultième journée du groupe (E) des qualifications de la CAN 2025, se déroulera le dimanche 17 novembre 2024 au stade Hocine Aït Ahmed de Tizi-Ouzou à 17h00. Les Verts (12 points) ont scellé leur qua-

lification à deux journées de la fin, dans un groupe qu'ils ont totalement dominé, devant la Guinée équatoriale (7 pts) et le Togo (2 pts), alors que le Liberia ferme la marche (1 pt). Les deux premiers des 11 groupes des éliminatoires seront qualifiés pour la phase finale de la CAN 2025 (21 décembre 2024-18 janvier 2025), alors qu'un seul pays se qualifiera pour le tournoi final dans la poule du pays hôte.

Ligue 2

Le MC Saïda prend de l'altitude

Le MC Saïda prend de l'altitude en Ligue 2, confirmant ainsi son réveil sous la houlette de son nouveau coach, Bouziane Rahmani ». Le MC Saïda a infligé sa première défaite à la JS El Biar (1-0) lors du match décalé de la 7e journée du championnat de Ligue 2 de football, dimanche, confirmant ainsi son réveil après un début difficile dans cette épreuve. Il s'agit du deuxième succès du «Mouloudia», qui a retrouvé la Ligue 2 amateur après avoir passé une saison en inter-régions, ce qui lui a permis de s'extirper de la zone rouge. En 3 rencontres, les Vert et Rouge ont réussi à engranger 7 points sur 9 possibles, et ce, sous la houlette de leur nouvel entraîneur, Bouziane Rahmani, qui a débuté la saison sur le banc de la JS Jijel, nouveau promu en deuxième division. Rahmani, qui a succédé à Mokhtar Assas après le nul à domicile face au WA Mostaganem lors de la 4e journée, a salué la victoire de ses joueurs contre le dauphin du groupe Centre-Ouest, mettant en valeur «la grande détermination» des joueurs pour décrocher un «succès bien mérité». Il a, en outre, souligné



que son objectif avec sa nouvelle formation est «d'assurer un maintien tranquille», avouant au passage avoir relevé «plusieurs carences» qu'il compte remédier au fil du temps. Ayant concédé une seule défaite en sept journées, remontant à

son deuxième match sur le terrain du NA Hussein-Dey le 28 septembre dernier, le MCS s'est hissé à la 7e place avec 10 points (2 victoires, 4 nuls et 1 défaite), distancé de quatre unités par le leader de la poule, l'ES Ben Aknoun.

Fédération saoudienne de football

L'entraîneur italien Roberto Mancini limogé

La fédération saoudienne de football a annoncé jeudi avoir mis fin au contrat du sélectionneur italien, Roberto Mancini, par consentement mutuel. Le nom du nouveau sélectionneur "sera annoncé dans les prochains jours après avoir finalisé les procédures contractuelles de manière définitive et officielle", a-t-elle ajouté dans son communiqué.

Mancini, champion d'Europe avec l'Italie en 2021, a pris ses fonctions en août 2023 et était sous contrat jusqu'en 2027. Mais ses performances à la tête de l'équipe saoudienne ont déçu. En 18 matches avec l'entraîneur italien, les Faucons verts ont remporté sept victoires, fait cinq nuls et perdu six fois. Selon la presse, Roberto Mancini avait accepté une

offre de salaire annuel de 25 millions de dollars (23 millions d'euros) pour diriger la sélection saoudienne, succédant au Français Hervé Renard. Selon cette source, qui a requis l'anonymat, les négociations avec Mancini sur la résiliation du contrat ont commencé après la défaite à domicile contre le Japon (0-2) lors des qualifications pour la Coupe du monde 2026.

MC Oran

L'infirmier se vide

Le MC Oran est avec un effectif au complet après le rétablissement tous de ses joueurs blessés, a indiqué l'entraîneur Eric Chelle. "Je suis content pour le retour des joueurs blessés ce qui nous a permis de travailler dans la sérénité. Avoir un effectif au complet permet d'instaurer la concurrence et motive tout le monde pour se surpasser à l'entraînement", a déclaré le technicien franco-malien, mercredi soir, à l'issue de la dernière séance d'entraînement à Oran avant le déplacement vers Alger. Les "Hamraoua" ont évolué, depuis le début de cet exercice, avec un effectif décimé en raison des nombreuses blessures contractées par ses joueurs. Ce fut le cas pour le Ghanéen Maxwelle Bakoooh, ainsi que Tarek Aggoun et Djouba Aguib, qui sont opérationnels pour la prochaine rencontre, a fait savoir leur coach. Quant à Yanis Hamache, qui n'a pas encore fait son apparition avec sa nouvelle formation à cause d'une blessure contractée lors de la préparation d'intersaison, il vient de rentrer de France où il a soigné sa blessure. Il s'entraîne d'ailleurs en solo depuis quelques jours, en attendant de rejoindre ses coéquipiers au travail la semaine prochaine, a précisé Eric Chelle. Ayant signé sa première victoire avec le MCO, lors de la précédente journée qui a coïncidé avec sa deuxième sortie en championnat algérien, l'ex-sélectionneur du Mali a, en outre, assuré qu'il tablait sur les trois points de la victoire face au PAC. " Nous allons nous rendre à Alger avec l'intention de décrocher les trois points de la victoire. Ce ne sera pas facile contre une bonne équipe du PAC qui aime avoir la possession du ballon, mais nous avons notre plan d'attaque pour la contrecarrer", a-t-il encore dit.

Un match à huis clos pour l'USMA et l'ASO

L'USMA et l'ASO ont écopé d'un match à huis clos pour «utilisation et jets de fumigènes sur le terrain sans dommage physique» (3e infraction), lors de la rencontre qui a opposé les deux équipes samedi à Chlef. L'USMA et l'ASO devront en outre, s'acquitter chacun d'une amende de 200.000 DA, a indiqué la Ligue de football professionnel (LFP), lundi soir. Le prochain match de l'USM Alger face au MC Alger pour le compte de la 7e journée de la Ligue 1 Mobilis se jouera donc sans la présence du public. De son côté, l'ASO Chlef accueillera le MC El Bayadh pour le compte de la 8e journée sans le soutien de ses supporters. D'autre part, l'entraîneur de l'USM Alger, le Tunisien Nabil Maaloul a écopé d'un avertissement et d'une amende de 100.000 DA pour « contestation de décision », selon la même source.

Football

Lancement de la formation FIFA- FAF des formateurs d'entraîneurs

La Fédération algérienne de football (FAF), en collaboration avec la Fédération internationale de football (FIFA), organise du 26 au 30 octobre à Alger, un programme de formation destiné aux formateurs algériens, indique l'instance fédérale sur son site officiel. Ce programme a pour but de mettre à jour les connaissances et les méthodes pédagogiques des formateurs d'entraîneurs. Ces derniers auront ensuite pour mission de transmettre leur savoir aux instructeurs non concernés par ce stage, précise la même source. Cette formation permettra aux formateurs de partout dans le monde, d'apprendre un contenu standardisé de manière interactive. Elle va également améliorer la qualité de la formation des entraîneurs en Algérie, conclut le communiqué de la FAF.

الجلسة العلنية المنعقدة بمقر محكمة وادي اريهو بتاريخ العاشر من شهر مارس سنة الفين وأربعة عشرون برئاسة السيد (٣) : قارة عواطف قاضي، وبمساعدة السيد حداد و يوسف امين الضبط وبحضور السيد قطوش عبد الرحمن وكيل الجمهورية. صدر الحكم الآتي بيانه: بين السيد جيلالي عمر ولد عبد قادر مرجع حاضر، العنوان: بلدية لحلاف. المبادر للخصوصة بنفسه. ضد: جيلالي عبد القادر ولد جيلالي مرجع ضده حاضر، العنوان: بلدية الحلاف. المبادر للخصوصة بواسطة الأستاذ: عمراوي يمينة في إطار المساعدة القضائية. السيد وكيل الجمهورية حاضر حاضر

حكم

الجلسة العلنية المنعقدة بمقر محكمة وادي اريهو بتاريخ العاشر من شهر مارس سنة الفين وأربعة عشرون برئاسة السيد (٤) : قارة عواطف قاضي، وبمساعدة السيد حداد و يوسف امين الضبط وبحضور السيد قطوش عبد الرحمن وكيل الجمهورية. صدر الحكم الآتي بيانه: بين السيد جيلالي عمر ولد عبد قادر مرجع حاضر، العنوان: بلدية لحلاف. المبادر للخصوصة بنفسه. ضد: جيلالي عبد القادر ولد جيلالي مرجع ضده حاضر، العنوان: بلدية الحلاف. المبادر للخصوصة بواسطة الأستاذ: عمراوي يمينة في إطار المساعدة القضائية. السيد وكيل الجمهورية حاضر حاضر

حكمت المحكمة حال فصلها في قضايا شؤون الأسرة علينا ، ابتدائنا، حضوريا: في الشكل : قبول إعادة السير في الدعوى بعد الخبرة. في الموضوع : إفراغ الحكم الصادر عن محكمة الحال بتاريخ 11/03/2024 وذلك بالصادقة على تقرير الخبرة المقترن خيرة المودع لدى أمانة ضبط المحكمة بتاريخ 24/8/13 و ذلك بالنتيجة لذلك الحكم بالحجر على المرجع ضده جيلالي عبد القادر ابن جيلالي 24/03/2024 رقم 139/24 وبذلك يتعذر الحكم على المدعى عليه ابراهيم بن جيلالي تواتيه والمولود 12/12/1936 بأولاد ازمر الحلاف. تعين المرجع جيلالي عمر كمقدم عليه رعايته والقيام بشؤونه القانونية والإشراف على أمواله وأموره وأن يتصرف تصرف الرجل الحرirschطبقاً لمقتضيات القانون العام. أمر ضبط الحاله المدنيه المتخصص بالتأشير بهذا الحكم على هامش عقد ميلاد المحجور عليه حسب شهادة مولاده يسعى من النيابة العامة للإشهاد. تحويل المرجع بالمحضرات القضائية الخاصة بدعوى الحال وبالدعوى الأصلية محل دعوى الترجيع. بما صدر هذا الحكم وأوضحت به جهاراً بالجلسة العلنية المنعقدة بتاريخ و الساعة المذكورين أعلاه، وأمضاه القاضي رئيس مجلس و امين الضبط
30.10.2024

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
مجلس قضاء : غليزان
محكمة : وادي ار هيتو
القسم : شؤون الأسرة
رقم الجدول : 24/01312
رقم الفهرس: 24/01831
تاريخ الحكم: 24/07/14
باسم الشعب الجزائري
حكم
بالجلسة العلنية المنعقدة بمقر محكمة وادي ار هيتو بتاريخ الرابع عشر من شهر جويلية سنة الفين وأربعة وعشرون برئاسة السيد (ة) محمودي خديجة قاضي، وبمساعدة السيد شريقي مليكة امين الضبط، وبحضور السيد قطوش عبد الرحمن وكيل الجمهورية. صدر الحكم الآتي ببيانه: بين السيد بمقام احمد ولد جيلالي مرجع حاضر، العنوان: وادي ار هيتو مركز. المباشر للخصام بواسطة الاستاذ هاشمي احمد. ضد صوصواني فاطمة بنت محمد مرجع ضده حاضر، العنوان: مدينة وادي اهيتو. المباشر للخصومة بواسطة الاستاذ خداوي نجاة في إطار المساعدة القضائية. السيد وكيل الجمهورية حاضر حاضر
والقاضي في منظقه بما يلى:

Local à Louer

مكتب التوثيق للأستاذ بوشيبة محمد
موثق بالسانية هي الصباح هي 338 مسكن enep بلوك L3 رقم 02 بلدية سيدي الشحمي،
دائرة السانية، ولاية وهران

تأسيس مؤسسة ذات الشخص الواحد ذات المسؤولية المحدودة.

يموجب عقد محضر بمكتبنا تاريخ 2024/10/29 قيد التسجيل، تم تأسيس مؤسسة ذات الشخص الواحد ذات المسؤولية المحدودة تحمل الأوصاف التالية: التسمية م ذ ش وذ م م ذ مي مجدوب،
المقر الاجتماعي بلدية ودائرية وهران وولاية وهران المكان المسمى كنستال التعاونية العقارية
صاراء ايلو D رقم 43 محل رقم 02 يقع بالطابق الأرضي، موضوع المؤسسة 109.201 مؤسسة
اشغال البناء في مختلف مراحله، (109225) بناء تجهيز وتركيب المسابح (109203) مؤسسة
أشغال مساكة البناء والترخيص (109204) مؤسسة الدهن الصناعي ودهن المبني (109206)
مؤسسة اشغال الكهرباء (109207) مؤسسة تركيب انظمة التكييف والتبريد (109209) مؤسسة
الاشغال العمومية الكبرى والري (109210) مؤسسة الحفر والاشغال الريفية (109213)
مؤسسة الاشغال الحضرية والنظافة العمومية 109214 مؤسسة تركيب الشبكات والمراكم
الكهربائية والهاتفية (109216) مؤسسة تركيب التجهيزات الحرارية الصناعية (109217)
مؤسسة اعمال الصيانة والخبرة الخاصة بالمنشآت (109220) مؤسسة ترميم البناء
ص23(109223) مؤسسة بناء وتهيئة المنشآت المختلفة (606201) مؤسسة التنظيف الصيانة
والتطهير (616002) تهيئة المساحات الخضراء (603007) كراء معدات وادوات البناء
والاشغال العمومية (101103) مؤسسة الاشغال الغابية واستغلال الغابات (606202) إزالء و
معالجة النفايات (106212) الحداده والنجارة المعدنية (106220) مؤسسة نجارة الخشب
الألمنيوم وكل المواد الأخرى (109104) الإنتاج الصناعي للمنتجات المصنعة من الخرسانة او
من الجبس التي تدعى المجمعه، رأسمالها: 100.000.00 دج ، مدتتها : 99 سنة، عين السيد :
بن شاعة احمد مسير المؤسسة لمدة غير محدودة. ستودع نسختان من هذا العقد بالمركز الوطني
للسجل التجاري بوهران.



Festival international du film de Nouakchott
"Les murmures de l'aube"
de Kamel Rouini remporte
le prix du meilleur court métrage



Le film "Les murmures de l'aube" du réalisateur algérien Kamel Rouini a remporté le prix du meilleur court métrage lors de la deuxième édition du Festival international du film de Nouakchott (22-26 octobre), a indiqué un communiqué du Centre algérien de développement du cinéma (CADC). Ce court métrage de 17 minutes, produit par le CADC dans le cadre du soixantenaire du recouvrement de la souveraineté nationale, sur un scénario de feu Mohamed Adlène Bekhouche, met en avant les rôles importants qu'ont joué les enfants durant la Guerre de libération.

Il raconte l'histoire du petit Hocine, campé par Abdelfatah Ghouini, qui se démène pour sauver la vie de son chien suite à la décision des révolutionnaires d'abattre les chiens du village dont l'aboiement la nuit attirait l'attention de l'ennemi. Pour éviter ce triste sort à son chien, Hocine le cache dans la montagne et continue de s'en occuper à l'insu de son père moudjahid.

Une nuit, alors qu'il allait nourrir son chien dans sa cachette, Hocine aperçoit en chemin une patrouille de l'armée française en direction du village où se trouvaient les moudjahidines. Aussitôt, il s'empresse d'en avertir les révolutionnaires, qui, prévenus à temps grâce à lui, réussissent à tendre une embuscade aux soldats ennemis.

A travers cette première expérience dans la réalisation, Kamel Rouini plonge le spectateur dans un univers plein d'humanité, en montrant la contribution et le rôle des enfants durant la glorieuse Guerre de libération.

La Palestine était l'invitée d'honneur de cette deuxième édition du Festival international du cinéma de Nouakchott, qui est organisé par le ministère mauritanien de la Culture et des Arts.

Union des écrivains algériens

Une rencontre de solidarité avec le peuple palestinien

L'Union des écrivains algériens a organisé, samedi à Alger, une rencontre de solidarité avec le peuple palestinien à l'occasion de l'ouverture de sa saison littéraire 2024/2025 et de la commémoration du 70e anniversaire du déclenchement de la glorieuse Révolution du 1er Novembre 1954.

Les travaux d'ouverture de la saison littéraire et culturelle 2024/2025 ont été organisés au siège de l'Union en présence du président du Haut Conseil de la langue arabe (HCLA), Salah Belaïd, de représentants de partis politiques algériens, ainsi que du représentant de l'ambassade de l'Etat de Palestine en Algérie, Djihad Hassan, le président de la section Algérie de l'Union des écrivains palestiniens, Hussein Abu Nadja et de nombreux poètes, écrivains et intellectuels.

Lors de cette rencontre tenue à la veille du 70e anniver-

saire du déclenchement de la Révolution du 1er Novembre 1954, le président de l'Union des écrivains algériens, Youcef Chagra a déclaré que l'Union était "en parfaite harmonie avec les principes de la glorieuse Révolution du 1er Novembre qui a ancré les valeurs du peuple algérien (...) solidaire avec peuples résistant pour leur liberté et leur indépendance". L'écrivain et critique Mecheri Benkhelifa, a lu la déclaration de l'Union, dans laquelle cette dernière affirme "sa position de résistance, pour la justice", et dénonce "le parti pris du monde pour la loi de la jungle sioniste...", ajoutant que l'Union "réaffirme son soutien inconditionnel au peuple palestinien et à tous les peuples de la région, au Liban, en Syrie et en Iraq...". La déclaration s'est également félicitée "des efforts, des exploits et de la position de l'Etat algérien en faveur de la Palestine et du Liban (...), et son strict rejet de la normalisation avec l'Entité sioniste", faisant part de son soutien "à toutes ses initiatives, ses démarches et ses décisions visant à consacrer la justice et la souveraineté des peuples".

Pour sa part, le président du Haut Conseil de la langue

arabe a affirmé que "face à la douleur du peuple palestinien et le nettoyage ethnique qu'il subit, le besoin d'intellectuels, d'écrivains et d'élites se fait de plus en plus sentir pour exprimer ce qui se passe en Palestine".

De son côté, le représentant de l'Ambassade de Palestine en Algérie a rappelé l'ampleur de la catastrophe humanitaire que subissent les Palestiniens à Ghaza, en ce sens qu'un an après le début de l'opération "Déluge d'Aqsa", on compte "43.000 martyrs et 23.000 enfants orphelins à Ghaza, outre la destruction de 80% de la bande", ajoutant que "nous avons aujourd'hui plus que jamais besoin d'une grande solidarité avec notre peuple, de la part de tous les pays arabes et de la communauté internationale, notamment pour retrouver notre unité nationale".

Il a également adressé ses "remerciements à la direction politique en Algérie, à sa tête le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, ainsi qu'à sa diplomatie qui se tient aux côtés de l'Etat palestinien dans les forums internationaux, aux Nations Unies, au Conseil de sécurité et au Conseil des droits de l'Homme (CDH)".

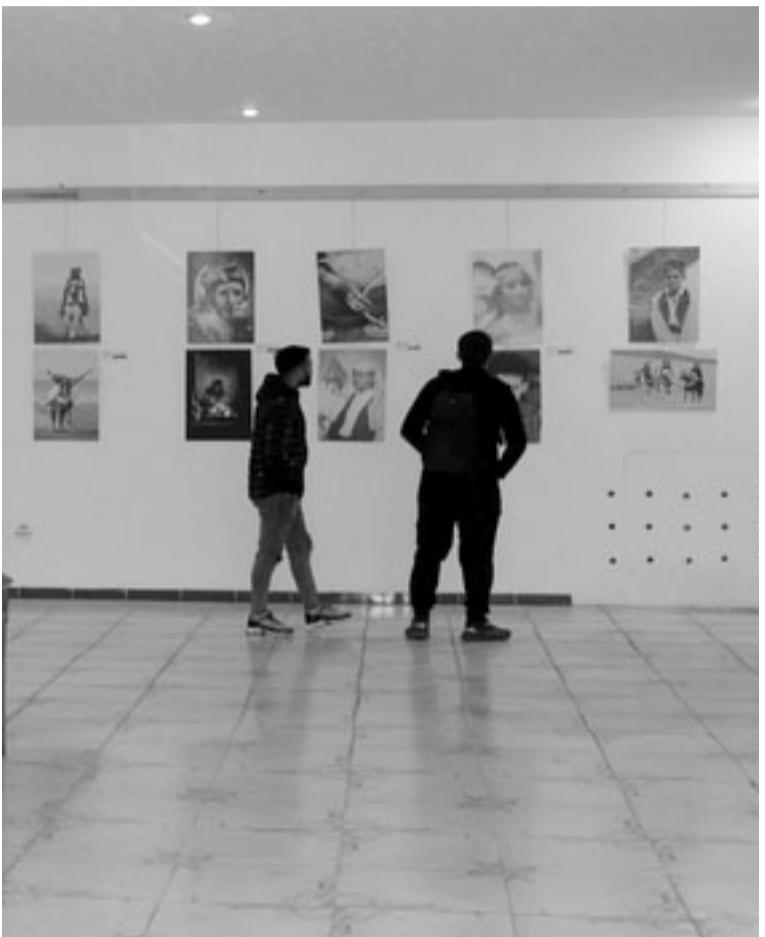
Salon arabe de la photographie à Bordj Bou Arreridj

Le stand du photographe palestinien Fadi Thabet attire un nombre considérable de visiteurs

Le salon arabe de la photographie, qui se tient à Place de la Citadelle, dans le centre de Bordj Bou Arreridj sous le slogan "Regard sur la Palestine", connaît une affluence remarquable des visiteurs, notamment au stand du photographe palestinien Fadi Thabet.

Le stand de ce photographe a attiré un public nombreux venu exprimer la solidarité des Algériens avec le peuple palestinien frère, dans une conjoncture marquée, notamment, par l'agression sioniste ininterrompue sur la bande de Ghaza. Kheireddine Belaloui, président de l'association "Aïn" pour la créativité culturelle à Bordj Bou Arreridj, structure organisatrice de cette manifestation qui a débuté samedi pour se poursuivre jusqu'à lundi, a indiqué, dans une déclaration à l'APS, que le stand du photographe palestinien de Ghaza, Fadi Thabet, suscite un vif intérêt des visiteurs du salon, dès lors qu'il "réflète véritablement la solidarité des Algériens avec le peuple palestinien frère dans sa résistance à l'armée d'occupation sioniste".

Fadi Thabet n'a pu être présent en raison du blocus imposé à la bande de Ghaza, mais il a transmis, via Internet, une série de photographies qui mettent en lumière les souffrances de la population de la bande de Ghaza, soumise à des bombardements sionistes continus. Des photographies qui ont pu être réimprimées et exposées lors de ce salon arabe. L'exposition vise à "mettre en exergue la solidarité sans faille du peuple algérien avec la cause palestinienne", a-t-il ajouté, soulignant qu'il s'agit également de "valoriser le travail de



ce photographe de talent qui a mis son objectif au service de la cause de son pays meurtri".

L'image valant mille mots, "le salon met aussi en valeur des photographies de paysages et d'attractions touristiques réalisées par des participants de plusieurs pays arabes", a encore indiqué M. Belaloui.

Le photographe tunisien Mourad Gharafi, exprimant son "plaisir" de se trouver en Algérie pour participer à cet événement de soutien à la cause palestinienne, a noté que le photographe Fadi Thabet "a pu, à travers ses clichés, attirer l'attention sur les souffrances du peuple palestinien dans la bande de Ghaza, depuis plus d'une année, et transmettre les détails des dé-

placements incessants et des souffrances de milliers de sans-abri, exposés à la faim et aux maladies".

Abderrahmane Abderrassoul, photographe venu de Libye, a déclaré que le but de sa participation est de "faire connaître et de mettre en valeur les sites touristiques de son pays" et de "rencontrer et d'échanger des expériences avec (ses) pairs arabes". Cette manifestation culturelle, la première du genre dans la wilaya de Bordj Bou Arreridj, a vu la participation de 165 photographes, dont 41 venus de Tunisie, de Libye, de Mauritanie, d'Arabie Saoudite, d'Egypte, du Sultanat d'Oman, des Emirats Arabes Unis, de Jordanie et de Palestine.

09h30 Amour, gloire et beauté
 10h00 Les Feux de l'amour
 10h45 Petits plats en équilibre
 10h50 Les douze coups de midi
 11h55 Petits plats en équilibre
 12h00 JT 13h
 12h40 Petits plats en équilibre
 12h45 Météo
 12h50 Plus belle la vie, encore plus belle
 13h20 Noël a disparu !
 15h00 Prochain arrêt, Noël
 16h30 Star Academy, la quotidienne
 17h30 Ici tout commence
 18h10 Demain nous appartient
 19h00 JT 20h
 19h45 Tirage du Loto
 20h00 C'est Canteloup
 20h10 Les experts : Las Vegas
 21h00 Les experts : Las Vegas
 21h50 Les experts : Las Vegas
 22h35 Les experts : Las Vegas
 00h44 Tirage de l'EuroMillions
 00h45 Programmes de la nuit

06h47 Platane
 07h16 La boîte à questions
 07h21 Mon ami robot
 08h01 L'hebd'Hollywood
 09h16 Aquaman et le Royaume perdu
 11h17 La boîte à questions
 11h27 En aparté
 12h02 Clique
 12h35 Wonka
 14h28 Jeff Panacloc : A la poursuite de Jean-Marc
 15h55 Heureux gagnants
 17h36 Tétâtête(s)
 17h50 Tchi tcha
 18h16 La boîte à questions
 18h21 Clique
 18h56 En aparté
 19h33 En aparté
 20h09 Thomas VDB s'accclimate
 21h42 Hot Ones
 22h12 Clique
 22h44 Paris Has Fallen
 00h51 Seconde jeunesse
 02h20 Mehdi Djaadi : Coming Out

11h00 Régions d'ici
 11h15 ICI 12/13
 13h25 Un cas pour deux
 14h35 Un cas pour deux
 15h35 La p'tite librairie
 15h45 Duels en familles
 16h20 Slam
 17h05 Questions pour un champion
 17h45 C'est bon à savoir
 17h50 Journal
 18h50 Tout le sport
 19h00 Le mag Ligue 1
 19h20 Un si grand soleil
 19h40 Un si grand soleil
 20h05 Des trains pas comme les autres
 21h00 Des trains pas comme les autres
 21h55 Journal
 22h00 Enquêtes de Région
 23h30 Journal
 23h35 Le pitch cinéma
 23h40 Midnight Skin
 00h15 Good Boy

05h40 Incroyables transformations
 05h30 Incroyables transformations
 06h30 Incroyables transformations
 07h35 Ça peut vous arriver
 08h45 Ça peut vous arriver
 10h30 Ça peut vous arriver chez vous
 11h45 Le 12.45
 12h40 Un jour, un doc
 13h50 Un jour, un doc
 14h50 Un jour, un doc
 15h50 Un jour, un doc
 16h30 La meilleure cuisine régionale, c'est chez moi !
 17h35 Le juste prix
 18h45 Le 19.45
 19h35 Scènes de ménages
 20h10 La France a un incroyable talent
 21h25 La France a un incroyable talent
 22h10 La France a un incroyable talent, ça continue
 23h35 Rocky III

09h55 Secrets sauvages du patrimoine
 10h40 Secrets sauvages du patrimoine
 12h35 K-19, le piège des profondeurs
 14h45 Okavango : Le fleuve des rêves
 15h30 Kenya : la terre des contrastes
 16h20 Invitation au voyage
 17h55 Tourisme et alcool à Majorque
 18h30 Le dessous des images
 18h45 Arte journal
 19h05 28 minutes
 19h50 Le dessous des cartes : l'essentiel
 19h55 The Reader
 21h55 Kate Winslet, résolument actrice
 22h45 Nina Wu
 23h50 Tracks East
 00h25 Rob Roy
 02h40 Nos animaux et nous
 03h10 42, la réponse à presque tout

TÉLÉVISION

15

Votre soirée

21h10

CSI: VEGAS



Le laboratoire scientifique de résolution de crimes pourrait bien être démantelé. Des milliers de meurtriers condamnés se verraient ainsi libres de déambuler dans les rues de Las Vegas.
Acteur: Paula Newsome (Maxine Roby), Matt Lauria (Josh Folsom), Mandeep Dhillon (Allie Rajan), Mel Rodriguez (Hugo Ramirez), Jorja Fox (Sara Sidle), Voir plus
Realisateur: Uta Briesewitz
Scénariste: Jason Tracey

21h10

DANS L'OMBRE



Dimanche 1er décembre 2024. Alors qu'il n'était pas favori, Paul Francoeur, ancien garde des Sceaux, remporte de peu la primaire chargée de désigner le candidat de la droite pour la prochaine élection présidentielle. La campagne présidentielle démarre et les urgences s'accumulent, notamment restaurer l'unité avec Marie-France Tréneau, la rivale de Francoeur aux primaires, qui peine à digérer la défaite. César Casalonga, le conseiller de Francoeur depuis 17 ans, est à la manœuvre lorsqu'un coup de fil anonyme fait état de tricheries lors de l'élection...

21h11

THE READER



Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Michael Berg, un adolescent, fait par hasard la connaissance de Hanna, une femme de 35 ans dont il devient l'amant. Pendant plusieurs mois et tous les jours, Michael rejoint Hanna chez elle. L'un de leurs jeux consiste à ce qu'il lui fasse la lecture.
Acteur: Kate Winslet (Hanna Schmitz), Ralph Fiennes (Michael Berg), David Kross (Michael Berg jeune), Lena Olin (Ilana Mather), Bruno Ganz (le professeur Rohl), Voir plus
Realisateur: Stephen Daldry
Scénariste: David Hare
Musique: Nico Muhly



Agression sioniste contre Ghaza

L'Afrique du Sud dépose ses preuves devant la CIJ

L'Afrique du Sud a déposé son dossier de preuves du génocide commis par l'entité sioniste à Ghaza devant la Cour internationale de justice (CIJ), a annoncé lundi le président sud-africain Cyril Ramaphosa dans un communiqué. Ce dossier contient "des preuves" démontrant que l'entité sioniste "a violé la convention sur le génocide", a indiqué la présidence sud-africaine. La CIJ, basée à La Haye, a confirmé lundi avoir reçu le document, via un de ses responsables, mais sans donner davantage de détails. "Les preuves montreront que les actes génocidaires" de l'occupant sioniste sont fondés par "l'intention particulière de commettre un génocide", assure la présidence sud-africaine. Elle souligne l'échec de l'entité sioniste "à empêcher l'incitation au génocide, à empêcher le génocide lui-même et l'échec à punir ceux qui incitent et commettent des actes de génocide". Ce "mémorial", qui ne peut être rendu public conformément aux usages de la Cour, contient plus de 750 pages d'argumentation et plus de 4.000 en annexes, précise la présidence.

Situation catastrophique dans le nord de Ghaza

Le CICR tire la sonnette d'alarme

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a tiré la sonnette d'alarme face à la situation sanitaire et humanitaire catastrophique dans le nord de Ghaza, en raison de l'agression sioniste en cours. L'armée sioniste poursuit depuis le 6 octobre ses opérations génocidaires dans le nord de la bande de Ghaza, notamment dans le camp de réfugiés de Jabalia et dans la ville de Beit Lahia, et impose un siège strict qui empêche l'entrée de nourriture, d'eau, de médicaments et de carburant. Dans un message vidéo diffusé dimanche sur les réseaux sociaux, Stephanie Eller, cheffe adjointe de la mission de la Croix-Rouge à Ghaza, a qualifié la situation dans le nord d'"extrêmement tragique". Elle a souligné que "les ordres d'évacuation en cours et les restrictions persistantes sur les fournitures essentielles ont plongé la population civile restante dans des conditions désastreuses".

UNRWA

Le vote «scandaleux» du Parlement sioniste dénoncé

L'agence des Nations unies pour les réfugiés palestiniens (UNRWA) a dénoncé lundi le vote "scandaleux" par le Parlement sioniste d'une loi interdisant ses activités dans le pays, malgré les objections des Etats-Unis et de l'ONU. "Il est scandaleux qu'un pays membre des Nations unies cherche à démanteler une agence de l'ONU qui s'avère être le principal acteur des opérations humanitaires en Palestine," a déclaré la porte-parole de l'UNRWA, Juliette Touma, citée par des médias. "Si elle est adoptée et mise en œuvre, c'est un désastre, notamment en raison de l'impact qu'elle aura probablement sur les opérations humanitaires à Ghaza et dans plusieurs parties de la Cisjordanie" occupée, a-t-elle dit. "L'UNRWA est la plus grande organisation humanitaire à Ghaza et la principale responsable de la réponse humanitaire, notamment en matière d'abris, de nourriture et de soins de santé de base", a ajouté la porte-parole.

Groupe A3+ du Conseil de sécurité

La spirale de violence contre les civils au Soudan condamnée

Le Groupe A3+ a condamné "avec force", lundi à New York, la spirale de violence contre les civils au Soudan en proie à un conflit armé, soulignant la nécessité pour les parties au conflit de s'engager dans un cessez-le-feu. Dans son communiqué, lu par le Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'ONU, l'ambassadeur Amar Bendjama, lors d'une réunion du Conseil de sécurité sur la situation au Soudan, le Groupe A3+ a indiqué que les civils continuent de faire face à un niveau inouï de destruction et d'affrontements au Soudan, condamnant avec force cette spirale de violence contre les civils. Déplorant l'absence d'un règlement pacifique au Soudan malgré l'adoption de plusieurs documents par le Conseil de sécurité et le lancement de nombreuses initiatives en dehors du conseil à cet effet, le Groupe A3+ a estimé que les récentes attaques contre El-Gezira étaient "un exemple criant du mépris pour le Conseil de sécurité et pour

l'ensemble de la communauté internationale". Après plus de 18 mois de conflit, "les parties doivent encore montrer leur engagement en faveur d'un cessez-le-feu et s'inscrire dans un processus politique significatif", et ce, alors que la situation humanitaire se dégrade de plus en plus, avec la prolifération de maladies comme le choléra et le paludisme, sans parler des conséquences des dernières inondations sur plus de 100.000 personnes, a dit M. Bendjama. Le Groupe A3+ a, à cet égard, salué le rapport présenté par le Secrétaire général des Nations Unies concernant les recommandations relatives à la protection des civils. Tout en reconnaissant que "la responsabilité première dans la protection des civils incombe au Gouvernement du Soudan et à toutes les parties au conflit", le Groupe A3+ a estimé, dans son communiqué, que "le Conseil de sécurité, en coordination avec les parties prenantes nationales au Soudan, peut apporter le soutien né-

cessaire en faveur de tout accord de cessez-le-feu et veiller au respect des engagements". Exprimant sa vive condamnation des "atrocités commises par les Forces de soutien rapide (FSR), vendredi dernier dans le village d'Al-Sireha, où au moins 124 civils ont été tués", le groupe a souligné que "la coordination entre les mécanismes de médiation aux niveaux régional et international doit primer dans toute démarche visant à protéger les civils au Soudan", tout en veillant à préserver le rôle central de l'ONU et de l'Union africaine dans ces efforts et de coordonner avec le Gouvernement du Soudan afin de permettre l'achèvement des aides humanitaires et d'appuyer les mesures prises dans ce sens. Le Groupe A3+ a, dans contexte, affiché son soutien au Comité présidentiel ad hoc du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine, dirigé par l'Ouganda, en vue de relancer les efforts de paix au Soudan.

Conflit au Sahara occidental

Le Maroc est le plus grand obstacle à une solution pacifique

Le représentant du Front Polisario à l'ONU et coordonnateur de la MINURSO, Sidi Mohamed Amar, a affirmé que l'occupation marocaine au Sahara occidental et son refus de toute concession demeurent les principaux obstacles à une paix durable, malgré une solution approuvée depuis les années 90 prévoyant un référendum d'autodétermination du peuple sahraoui. Dans une déclaration à l'APS à la veille du vote du Conseil de sécurité pour le renouvellement du mandat de la mission des Nations unies pour le référendum au Sahara occidental (MINURSO), prévu mercredi, Sidi Mohamed Amar a indiqué que l'enjeu à la mission onusienne est due aux restrictions imposées par l'Etat marocain occupant, ainsi qu'à l'inaction de certaines grandes puissances pour adopter une position décisive garantissant l'application effective des résolutions du Conseil de sécurité. A cet égard, le responsable sahraoui a rappelé que "la Charte des Nations Unies donne au Conseil de sécurité tous les pouvoirs et outils nécessaires pour assurer l'application de ses décisions, mais les progrès dépendent fondamentalement d'une volonté politique réelle de ses membres permanents, notamment des pays décisionnels au sein du Conseil de sécurité". L'ambassadeur sahraoui a attiré l'attention sur le fait que les négociations officielles concernant l'avenir du Sahara occidental se déroulent entre les deux parties du conflit, le Front Polisario et le Maroc. Cependant, il estime que le soutien de la société civile sahraouie, à travers le renforcement des efforts



en faveur du droit à l'autodétermination et la diffusion de la véritable situation dans la région, pourrait contribuer à élargir la solidarité internationale envers cette cause. En ce qui concerne le rôle des grandes puissances, M. Amar a clairement indiqué que "la France est le principal soutien de l'occupation marocaine", tandis que les Etats-Unis poursuivent un double rôle en tant que "porte-plume" dans les dossiers du Sahara occidental au Conseil de sécurité, ce qui les place dans une position de responsabilité les obligeant à abandonner leur soutien à l'occupation et à contribuer sérieusement à une solution juste. Face aux violations continues des droits humains dans les territoires occupés, M. Amar a appelé la communauté internationale à documenter ces violations et à les utiliser comme levier pour faire pression sur le Maroc, en proposant d'inclure un volet droits humains dans le mandat de la MINURSO, qui reste une exception parmi les missions de l'ONU en matière de protection des civils. Par ailleurs, le diplomate sahraoui a souligné que "l'alliance militaire et de renseignement entre le Maroc et l'entité sioniste constitue un danger pour la sécurité et la stabilité de la région, au moment où le Maroc cherche à attirer des alliés pour soutenir ses politiques expansionnistes". Malgré tous les défis, le responsable sahraoui a affirmé que le peuple sahraoui est déterminé à poursuivre sa lutte, considérant que la victoire est la seule option pour arracher la liberté et la souveraineté.